



Finances locales 2026 – Communes bruxelloises

Etat des lieux & principaux enjeux

Arnaud Dessoy
Anne-Leen Erauw

Belfius Research

Publication complète
disponible sur
notre site **Belfius**



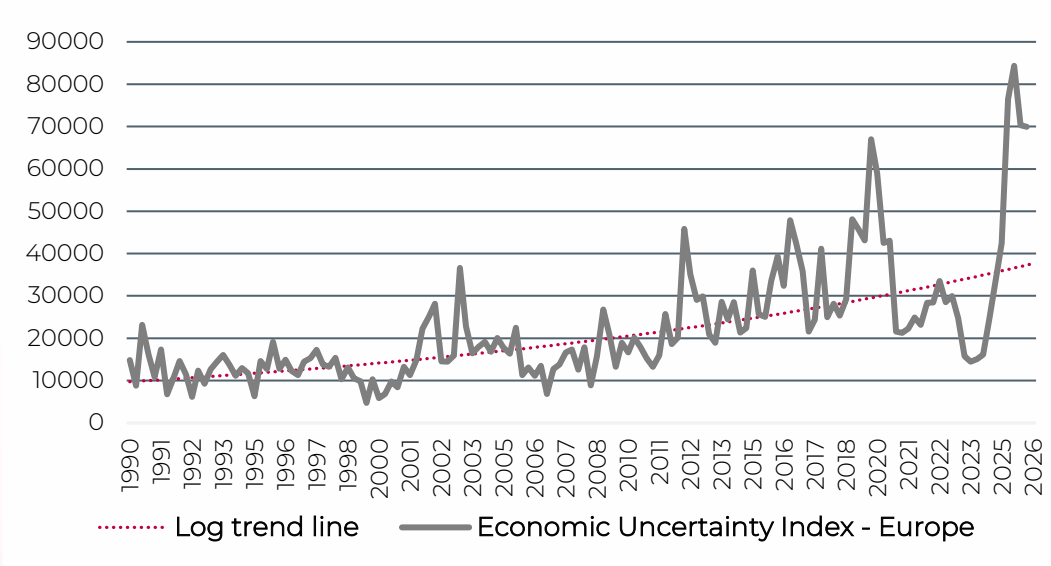
Voir également notre guide
« **Comment fonctionne une commune ?** »

Communes – CPAS

Budgets 2026 - tendances d'évolution

- Un environnement en pleine mutation
- Évolution & enjeux des dépenses ordinaires
 - Enjeu des pensions du personnel statutaire
 - Enjeu de la réforme des allocations de chômage
- Évolution & enjeux des recettes ordinaires
 - Enjeu de la réforme fiscale (IPP)
- Équilibre budgétaire ?
- Évolution des investissements et de la dette

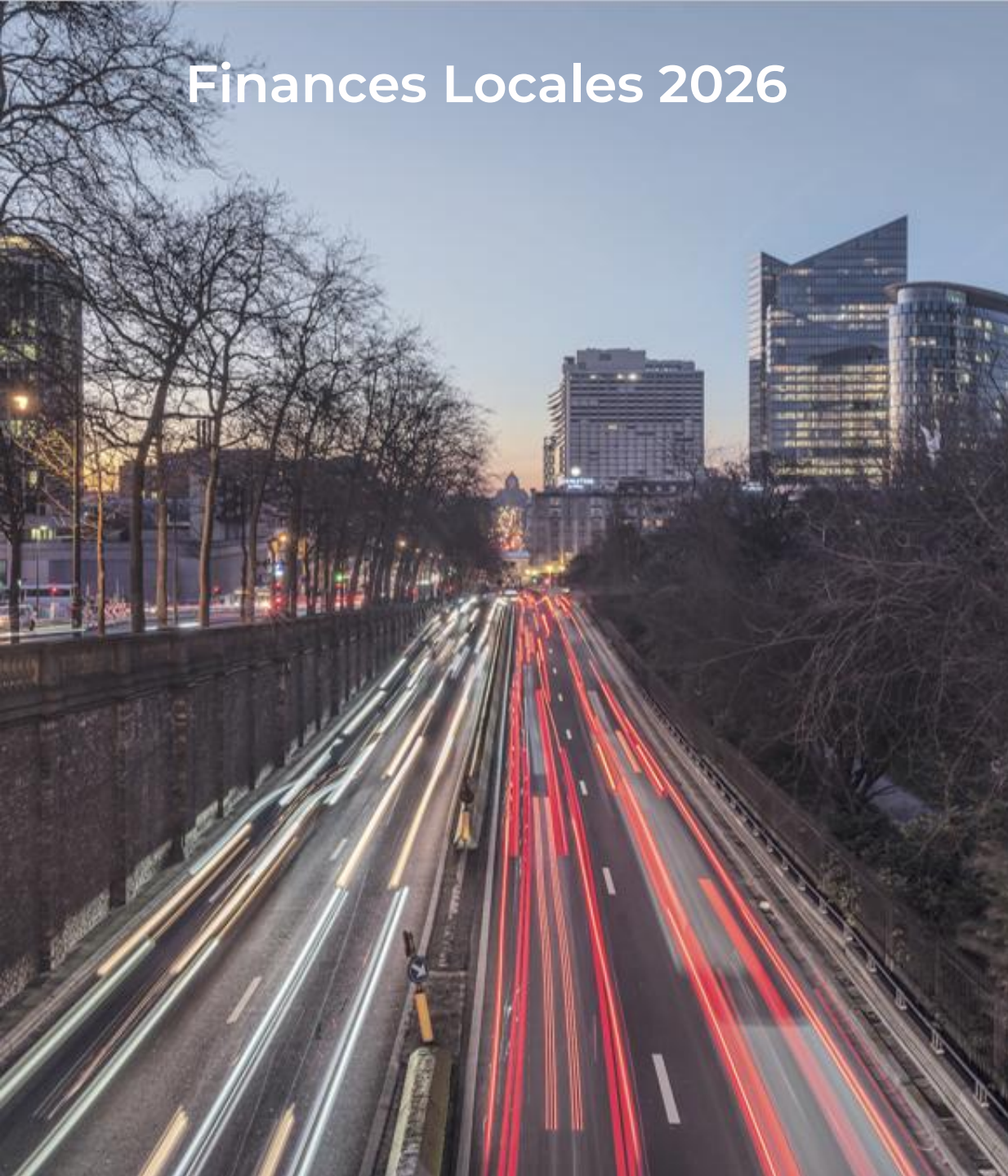
De nombreuses incertitudes en raison d'un contexte macroéconomique perturbé...



- l'**inflation** (qui renchérit le coût du personnel, de l'énergie, des chantiers de construction...)
- le **ralentissement de la croissance** (qui réduit les rentrées fiscales des collectivités)
- la **hausse des taux d'intérêt** (qui alourdit le coût de la dette)

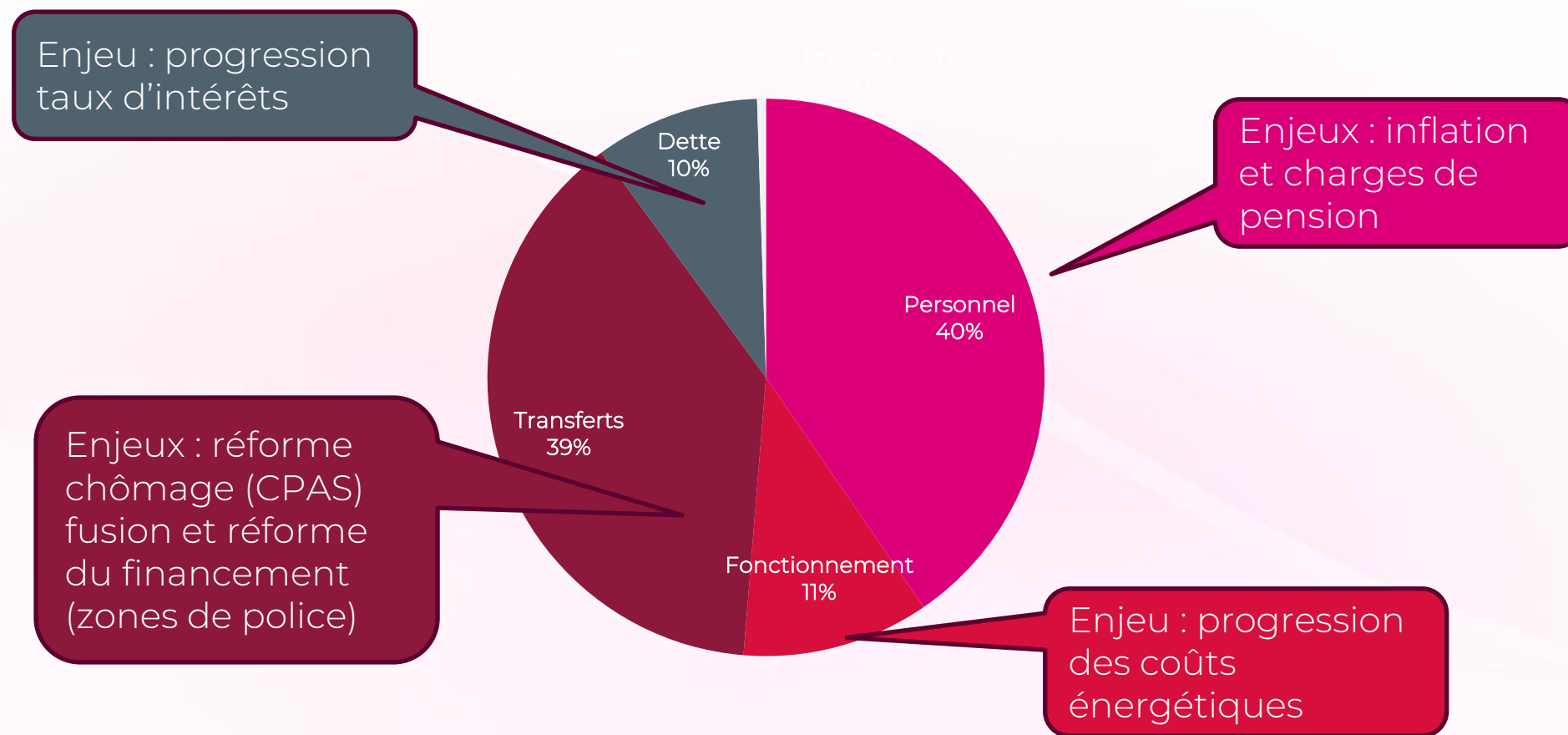
... et de la mise en œuvre de nombreuses réformes

- **Cadre budgétaire contraint (Fédéral, Régions...)**: les finances publiques belges sont sous pression et doivent retrouver une trajectoire budgétaire soutenable à LT. La capacité actuelle d'intervention en faveur des pouvoirs locaux est limitée, voire en retrait
- **Nombreuses réformes adoptées par les divers gouvernements** (fédéral, régional) avec impact encore incertain sur les pouvoirs locaux (aide sociale, réforme fiscale, zones de police, réformes institutionnelles locales...)



Évolution & enjeux des dépenses ordinaires

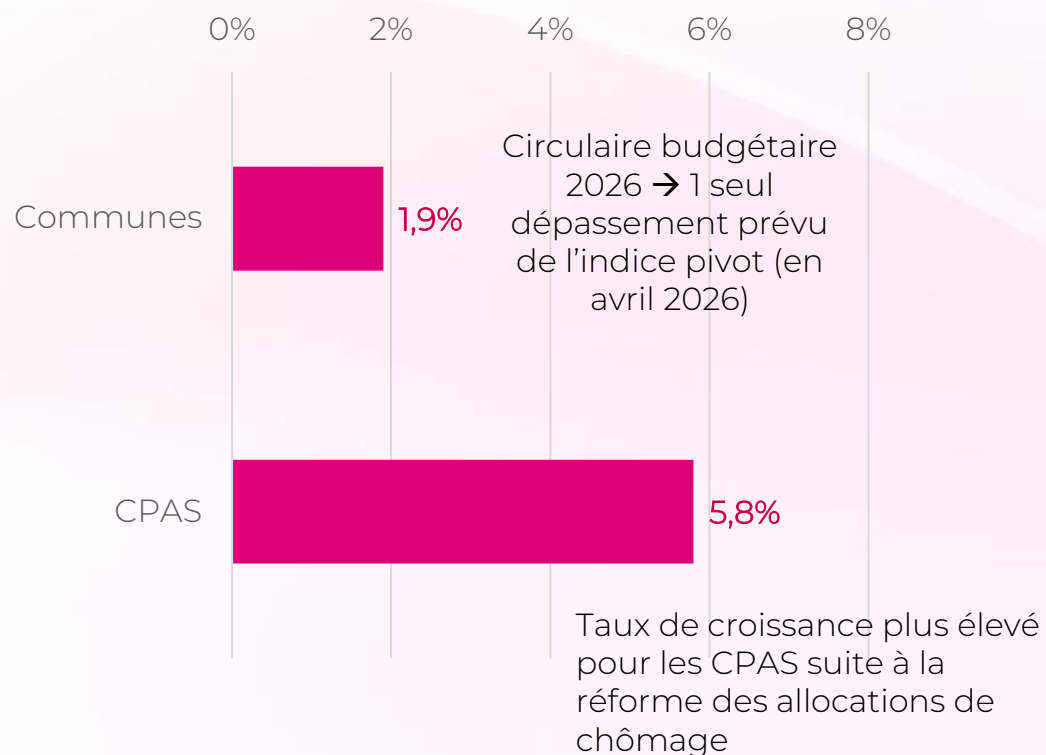
Les dépenses de personnel et de transfert représentent près de 80% de dépenses ordinaires des communes bruxelloises. Toutes les catégories de dépenses sont sous pression



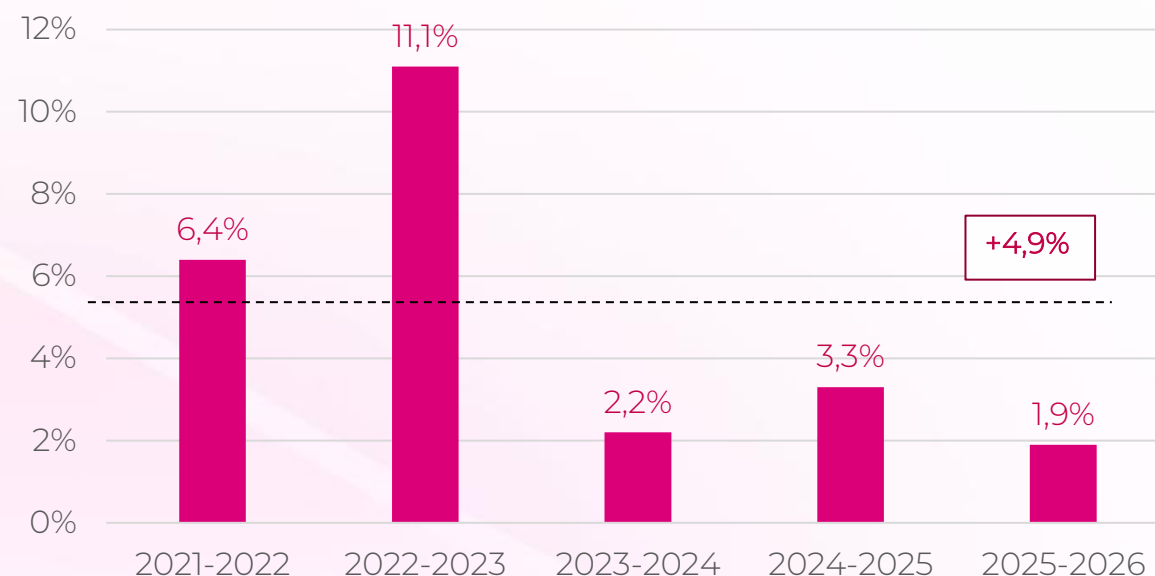
Source: Budgets communaux 2026 (18 communes – hors St Josse)

Net ralentissement du taux de croissance des dépenses de personnel (communes), mais des ajustements à la hausse sont à prévoir suite à la reprise de l'inflation

Personnel - Taux de croissance (2026)

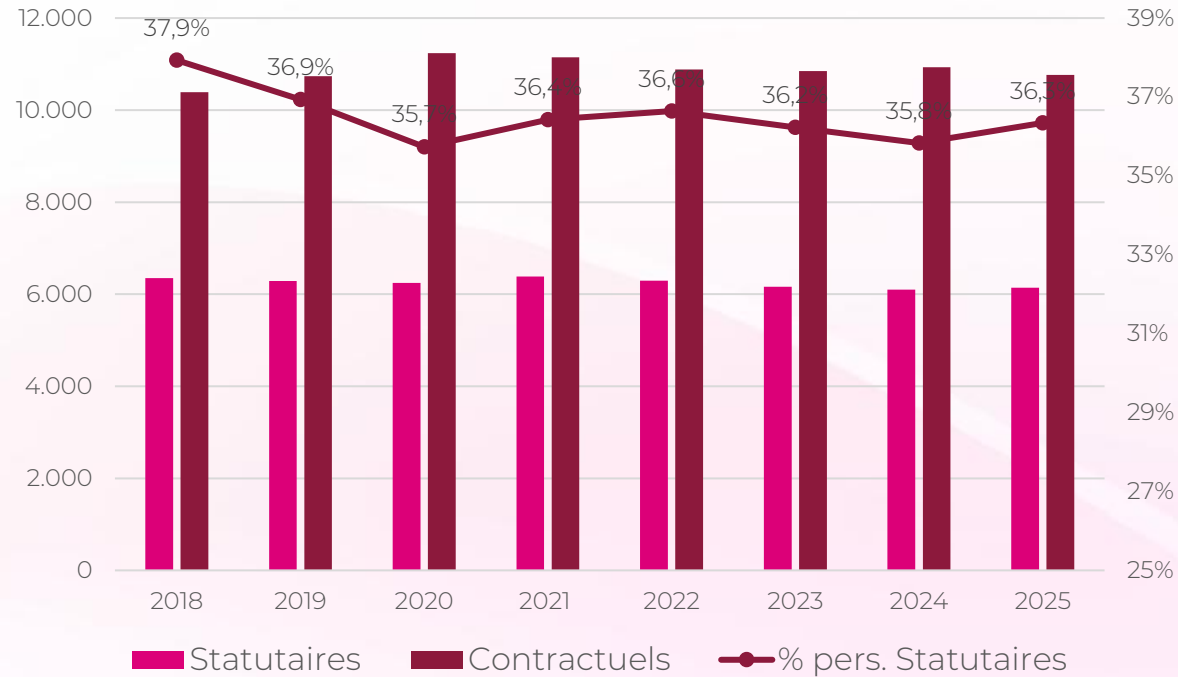


Taux de croissance annuel (2021-2026) – communes



=

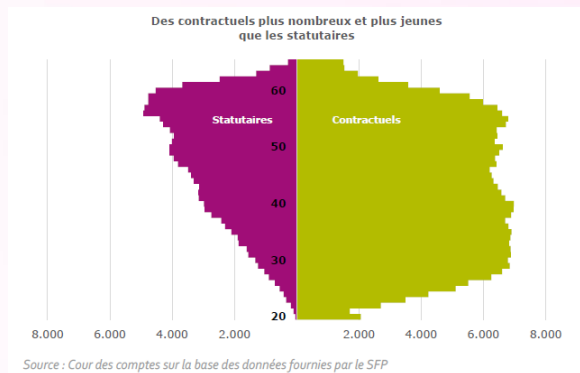
L'effectif du personnel (effet volume) est très stable depuis plusieurs années (-0,7% en 2025) mais l'érosion du pourcentage de personnel statutaire pèse sur l'évolution des charges de pension.



Le pourcentage de personnel statutaire communal tend à se stabiliser autour des 36 % (soit un taux > aux autres Régions → 20% en Wallonie et 18% en Flandre)

NB : % statutaires varie fortement selon les communes (Min = 16% et Max = 52%)

La masse salariale du personnel statutaire est **insuffisante pour financer les charges de pensions** dans le cadre d'un système de répartition (actifs → pensionnés) → les taux de cotisation sont déterminés au niveau national !



Le nouveau système de financement des pensions (lois de 2011 et 2018)



« Fonds de pension solidarisé des administrations locales »

Instauration d'un **mécanisme de double cotisations** (solidarité et de responsabilisation) **pour assurer l'équilibre du fonds**



Cotisation de base

Convergence progressive vers un **taux unique de 41,5% en 2016** pour tous les pouvoirs locaux

	2011	2016
Pool 1	32%	41,5 %
Pool 2	40%	41,5 %
Pools 3 & 4	-	41,5%
Pool 5(ZP)	27,5%	41,5 %



Cotisation de responsabilisation

- = **cotisation complémentaire** uniquement due pour les «déficitaires» de la solidarité :
- Uniquement si cotisation de base < coût réel des pensions
 - Taux initial = **50%** de la différence/gap
 - % communes « responsabilisées » : **90%** en 2025 (contre 55% en 2014)

La loi prévoit une adaptation des **taux de cotisation** afin d'équilibrer annuellement le régime de financement



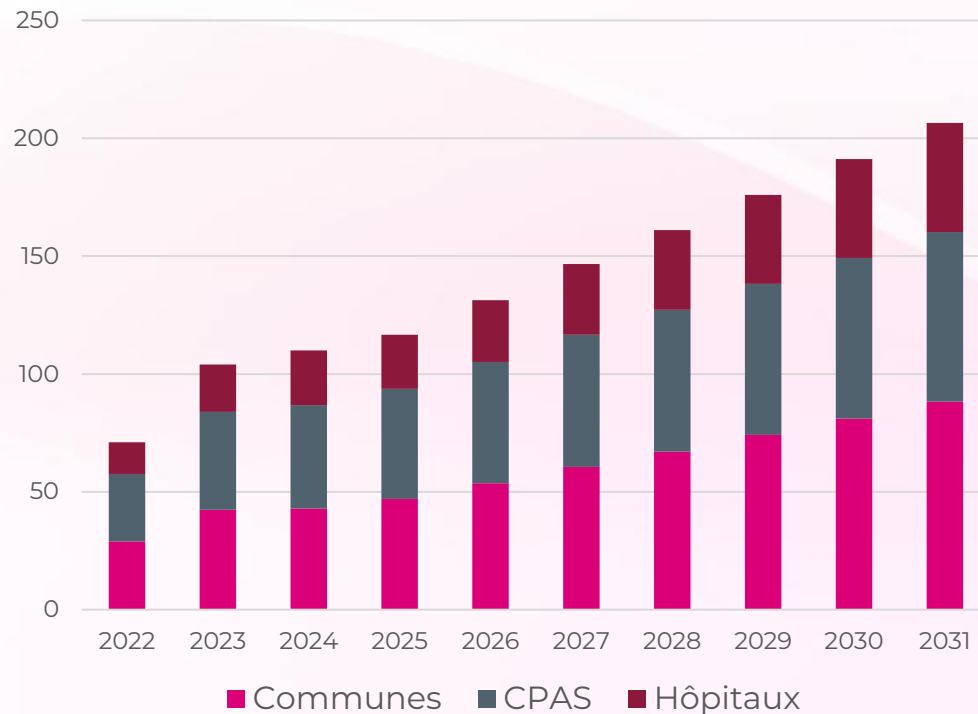
Le bouclage financier est totalement répercuté sur les charges de pension supportées par les pouvoirs locaux

	Cotisation de base	Cotisation de responsabilisation
2021	41,5%	50,0%
2024	45,0%	71,6%
2025	45,0%	75,5%
2026	45,0%	78,7%
2027	45,5%	81,5%
2028	45,5%	83,8%
2029	45,5%	85,4%
2030	45,5%	86,5%

Évolution spectaculaire de la **cotisation de responsabilisation** destinée à assurer le déficit de financement

Projection de la cotisation de responsabilisation - PL Bruxellois (2031)

En mio EUR



Source: SFP Pensions & Belfius

Le déficit de financement est assuré par la progression croissante de la **cotisation de responsabilisation** (communes + CPAS + Hôpitaux) qui va passer de **117 millions en 2025 à près de 206 millions en 2031**.

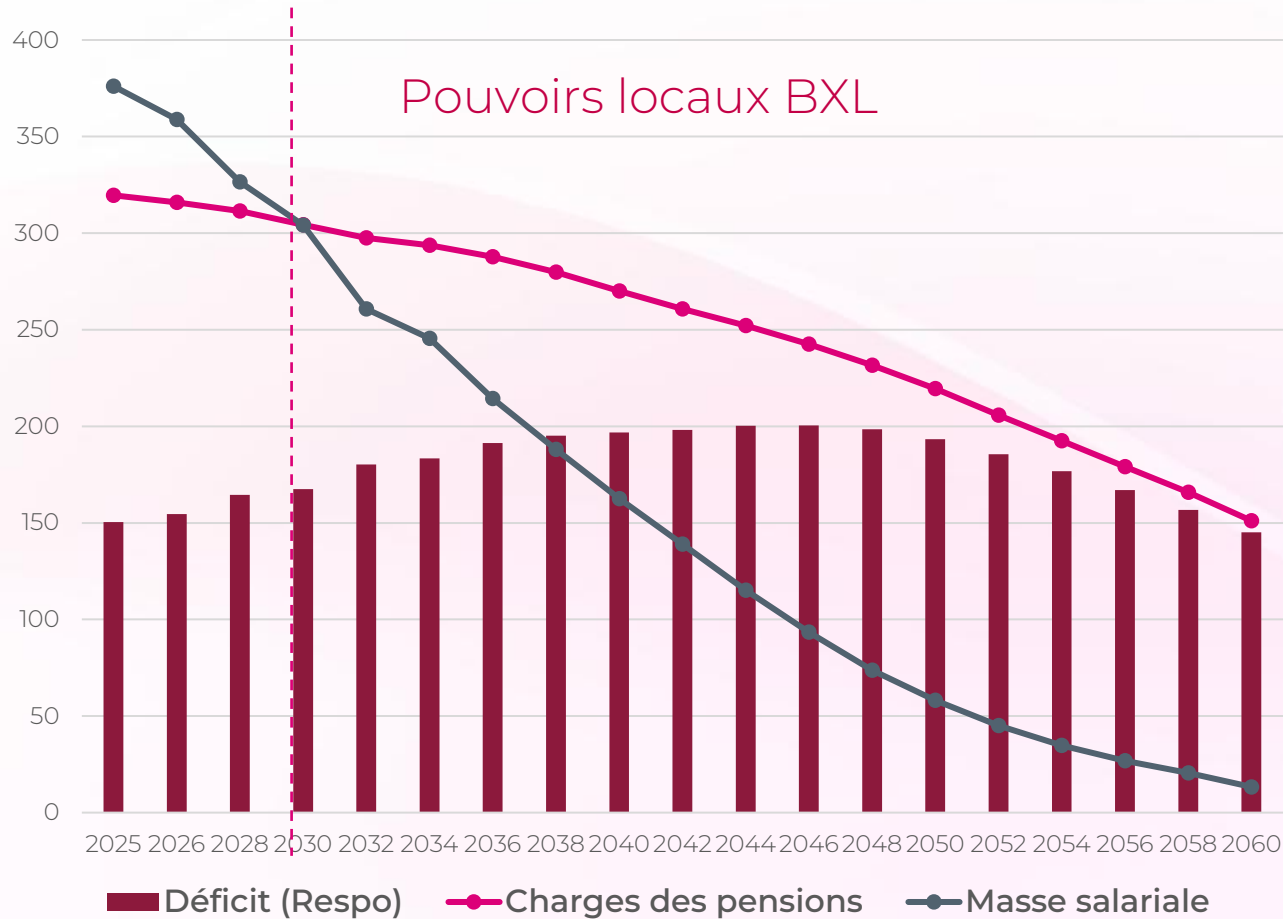
Le **taux de cotisation global** (base + respo p./r. à la masse salariale) est proche de **100 % à partir de 2029**

→ Impact important pour **les hôpitaux publics (Iris)**

→ **Les communes BXL** consacrent en moyenne **6,4% de leur recettes ordinaires** au financement des charges de pension (10% pour les villes wallonnes de + de 50.000 hab.)

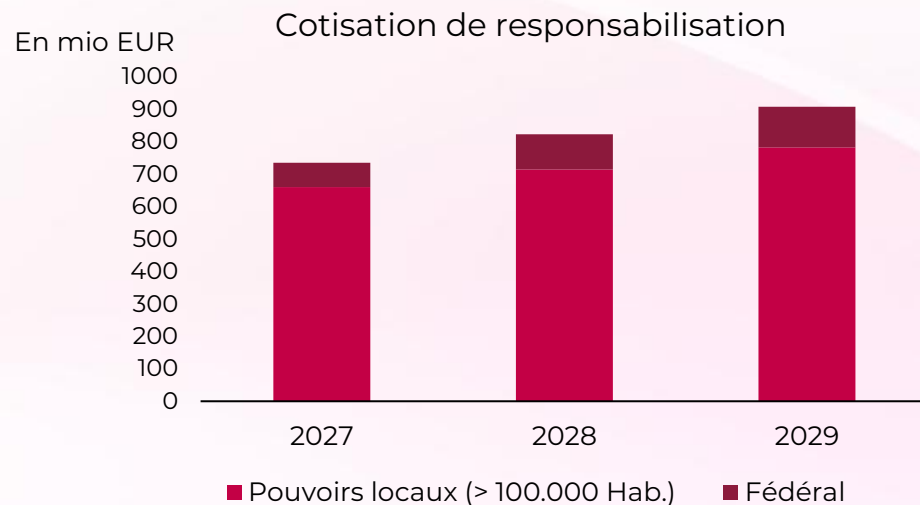
= Sans refinancement externe, la problématique des charges de pensions des statutaires locaux va perdurer pendant près de 30 ans

En mio EUR



Sur la base des projections à LT (2100) réalisées par le SPF Pensions, le déficit de financement des charges de pensions des pouvoirs locaux bruxellois continuera à progresser jusqu'en 2046 et perdurera bien au-delà de 2060.

= L'accord de gouvernement fédéral* prévoit une intervention en faveur des charges de pensions de certaines administrations locales à partir de 2027



→ Dotation fédérale destinée à alléger la facture de responsabilisation des institutions affiliées au Fonds solidarisé et situées dans une entité communale de plus de 100.000 habitants (soit 10 entités concernant 95 institutions locales au niveau national, et 3 entités (BXL-Ville, Anderlecht et Schaerbeek) concernant 17 institutions en RBC)

→ +/- 220 millions EUR entre 2027 et 2029, soit 12,5 % en moyenne de la cotisation de responsabilisation

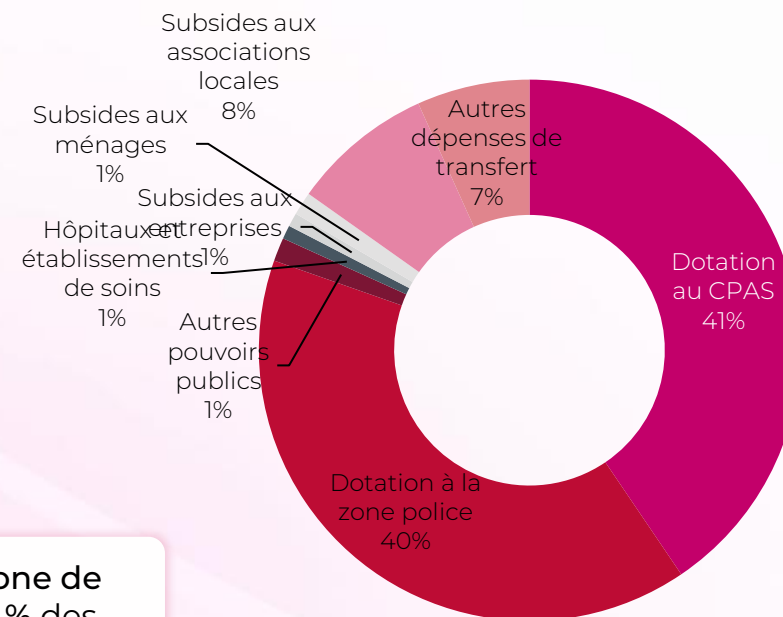
* En Flandre, la Région supporte également 50 % de la facture de responsabilisation.

Les dépenses de transfert progressent de manière significative (+6,0 %, hors non-valeurs)

% Transferts / Dépenses communales

39 %

	en EUR /hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
CPAS	425	4,7%
Zone de police	418	6,8%
Autres dotations	206	7,2%
Sous-total	1.046	6,0%
Non-valeurs	6	-89%
Dépenses de transferts	1.049	1,0%



Les dotations au CPAS et à la zone de police représentent près de 80 % des dépenses de transfert des communes

Plus de 90 % des dépenses de transfert présentent un caractère « obligatoire » donc difficilement compressible

* Subsides aux ménages, entreprises et associations locales

= Dimension “Dépenses” – Dépenses de transferts

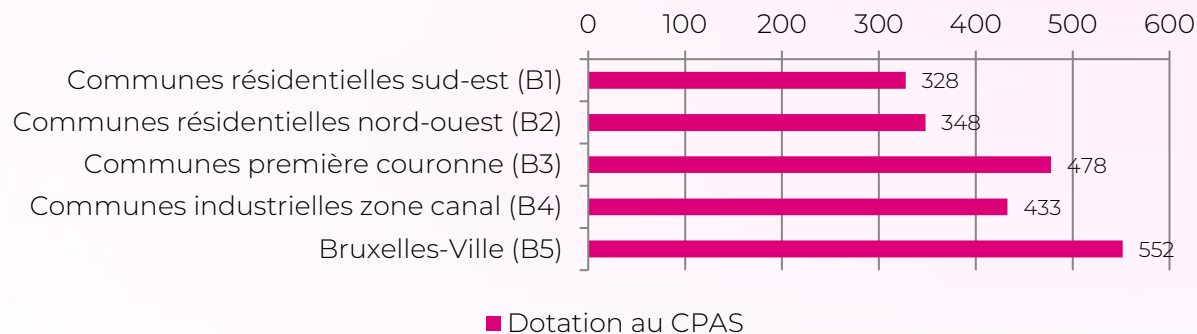
Comparaison régionale des dépenses de transferts pour les grandes Villes (Budgets 2026)

EUR/Hab	Bruxelles	Wallonie*	Flandre**
Dotation CPAS.	425	310	-
Dotation ZP	418	322	386

* Villes de plus de 50.000 hab.

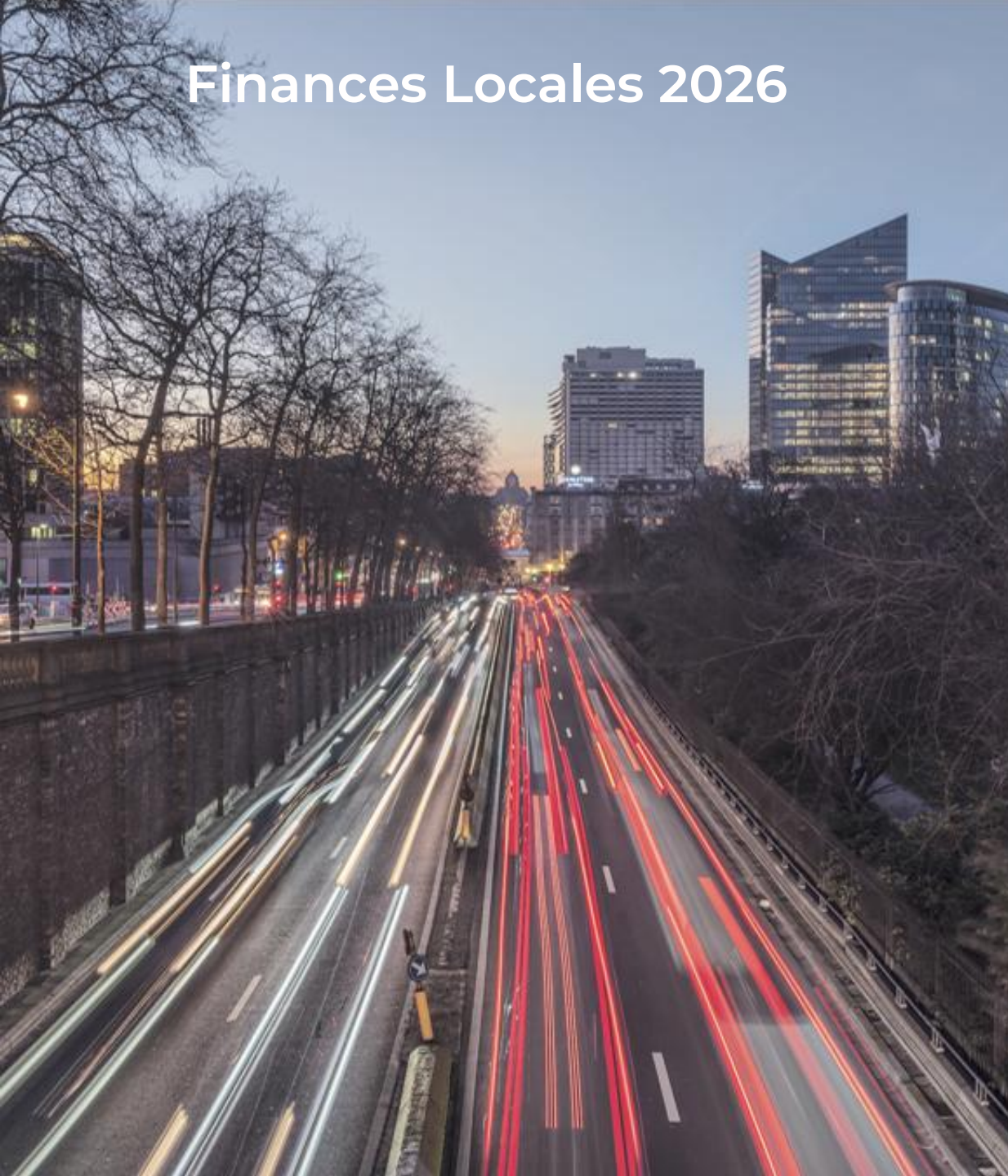
** Les CPAS sont désormais intégrés aux communes en Flandre

Disparités entre les communes BXL



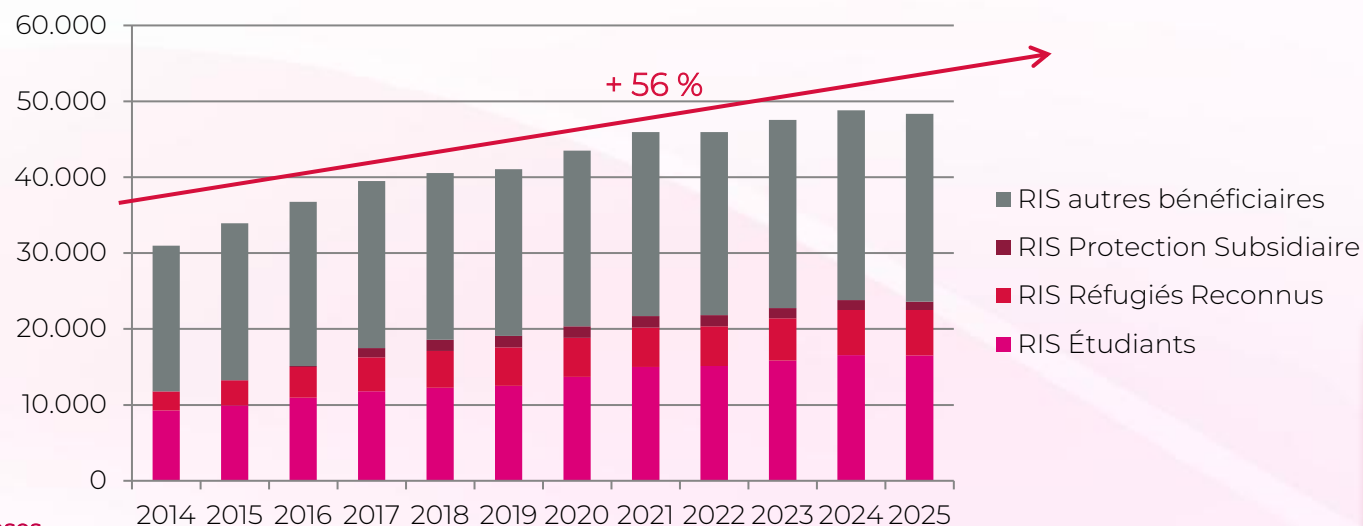
Nombreuses incertitudes concernant les dépenses de transferts :

- **Dotation CPAS**
 - Impact de la réforme des allocations de chômage
- **Dotation zones de police**
 - Impact de la fusion des ZP
 - Impact de la réforme de financement (Norme “KUL”)



Impact de la limitation
des allocations de
chômage ?

Le nombre de **bénéficiaires du RIS** a augmenté de **56 %** en **10 ans**, notamment en raison de différentes modifications de l'assurance chômage et du RIS-Etudiant



% Transferts / Dépenses
CPAS

51 %

Réforme de 2012 :

- Allongement du stage d'attente et limitation des allocations d'insertion

Modification en 2015 :

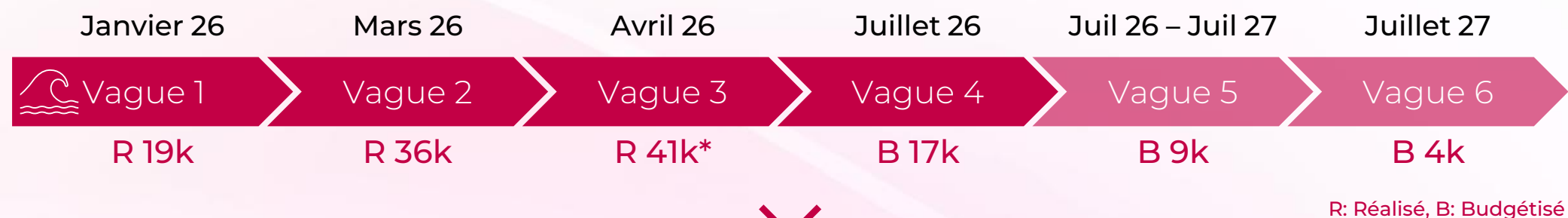
Âge maximal de 25 ans pour les allocations d'insertion

Source: SPF Intégration sociale

Note: L'entiereté des dépenses de transfert des CPAS représente 51 % de leur budget, dont 70 % est utilisé pour le RIS

L'augmentation du nombre de bénéficiaires du **RIS** va continuer avec l'afflux d'exclus du chômage (dû à la réforme au niveau fédéral) avec un taux de report incertain

Réforme des allocations de chômage



Impact sur les CPAS

	Travail	Autres formes d'assistance	(Sans statut)	RIS	
% Vague 1**	6 %	12 %	26 %	56 %	> Prévission du gouvernement: 30 % pour l'ensemble des 6 vagues
% Vague 2	10 %	9 %	29 %	52 %	

* Jusque juin 2026, ** pour les allocations de chômage (pas d'insertion)

Source: SPF Intégration sociale, ONEM & Belfius

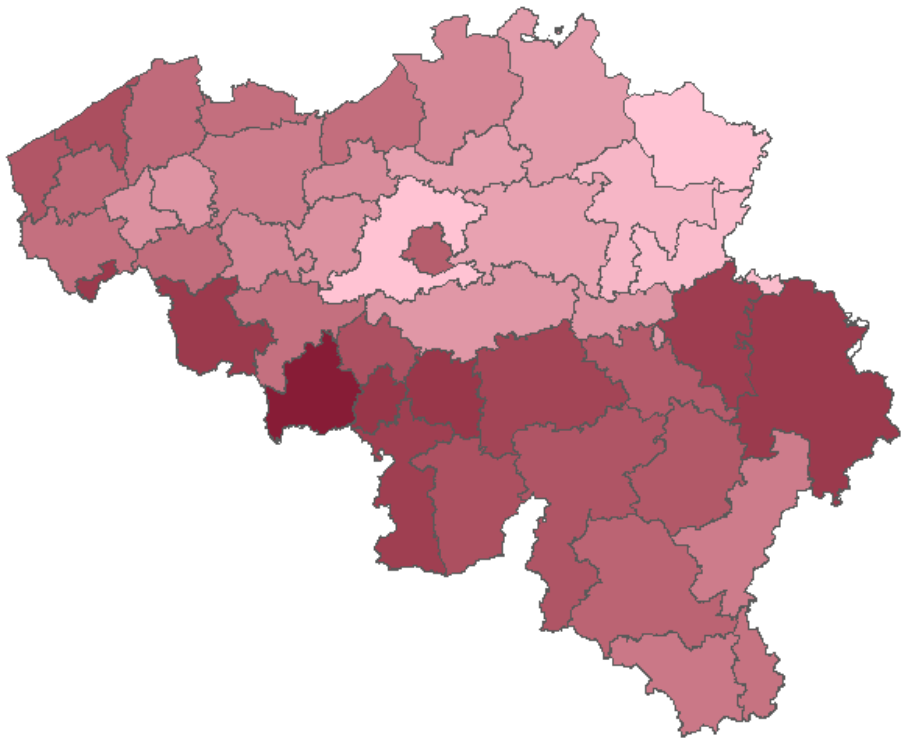
Au-delà de l'incertitude sur le taux de report global, les
taux de report varient également entre communes

	Alloc. Ins.	Chôm V1	Chôm V2	Chôm V3	Total
Belgique	38 %	56 %	52 %	41 %	46 %
Wallonie	41 %	62 %	57 %	47 %	51 %
Flandre	24 %	43 %	42 %	35 %	37 %
Bruxelles	37 %	54 %	52 %	40 %	47 %
Grdes Villes WAL	49 %	66 %	62 %	52 %	56 %

Source : calculs propres sur la base des statistiques de l'ONEM et
du SPP Intégration sociale

	Alloc. Ins.	Chôm V1	Chôm V2	Chôm V3	Total
Résidentielle NO	29 %	50 %	49 %	40 %	44 %
Résidentielle SE	36 %	59 %	51 %	38 %	46 %
1er Couronne	41 %	58 %	56 %	45 %	51 %
Canal	35 %	52 %	50 %	39 %	45 %
Bruxelles- Ville	41 %	56 %	53 %	41 %	48 %

Taux de report vers le RIS (vagues 1, 2 et 3)



Taux de report en %
30% 40% 50%

L'impact total sur le budget des CPAS est **difficilement prévisible** en raison de nombreuses incertitudes financières

- **Coûts de transferts :**

- Incertitude sur le **taux de report**
- **Remboursement** par le fédéral dégressif
- **Allocations d'insertions** non compensées
- **Droits associés/dérivés** non couverts

- **Coûts opérationnels :**

- Coûts opérationnels **sous-compensés** par le fédéral (45 % de remboursement par le fédéral selon la fédération des CPAS)
- **Coûts de formation** pour les assistants-sociaux afin d'accompagner la remise à l'emploi

Le fédéral rembourse :

- **Vague 1-2**
 - **pourcentage** suivant du RIS des exclus du chômage :
 - 100 % la première année
 - 90 % la seconde année
 - 80 % la troisième année
 - 75 % les suivantes
- **Toutes les autres vagues : 70-85 %** du RIS
- Une partie des **frais de personnel**

Les CPAS paient :

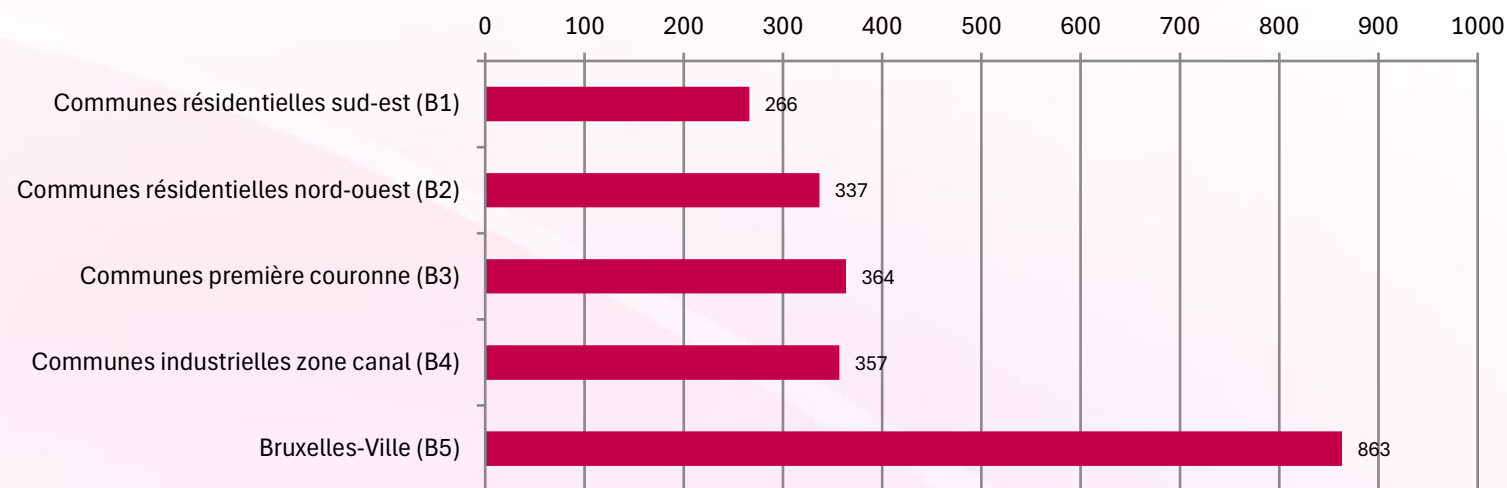
- Le **pourcentage** restant du RIS
- Le RIS des personnes exclues des **allocations d'insertion**
- Les **autres droits** ouverts via le RIS
- Une partie des **dépenses de personnel** supplémentaire

Dépenses de transfert : importantes disparités des dotations communales à la zone de police en fonction des catégories de commune (clusters)

% Transferts / Dépenses communales

39 %

Dotation à la zone police



Impact financier ?

+/-

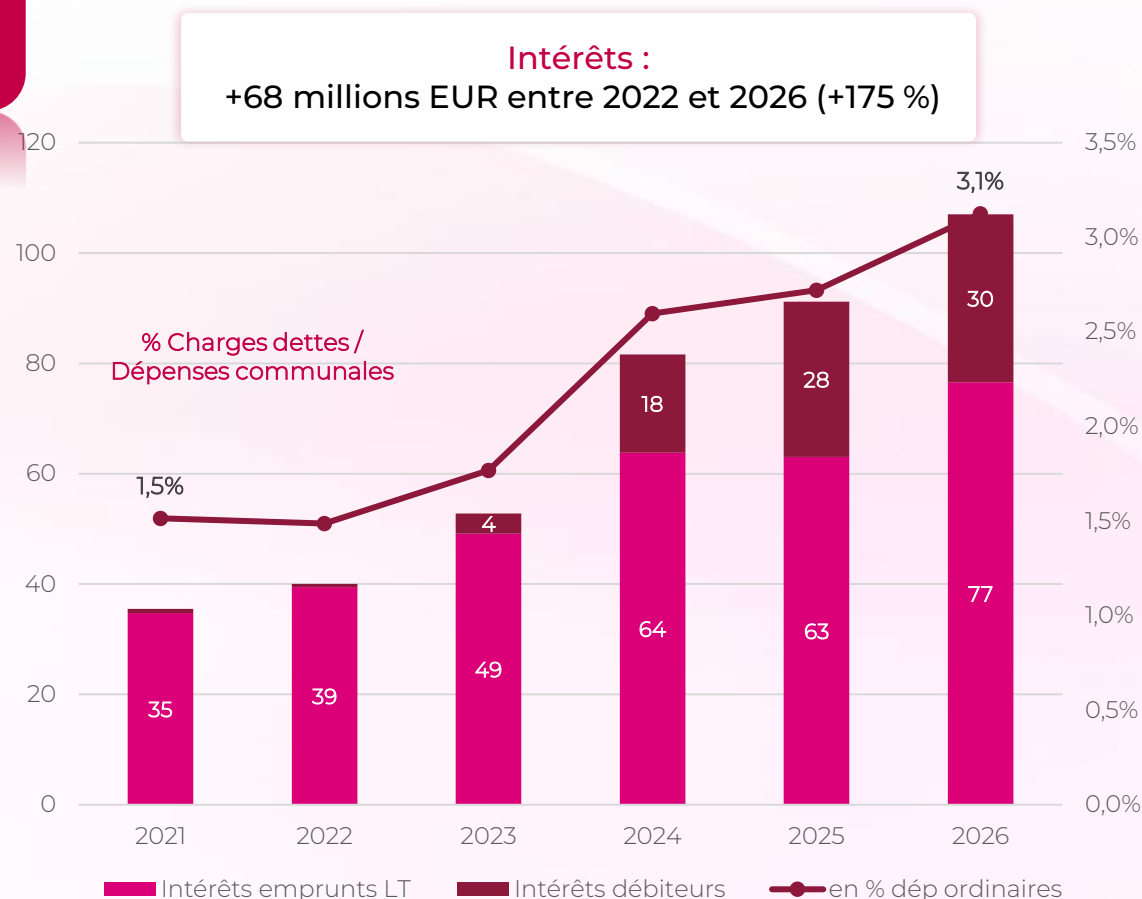
+

Neutre ?

Plusieurs réformes importantes en cours :

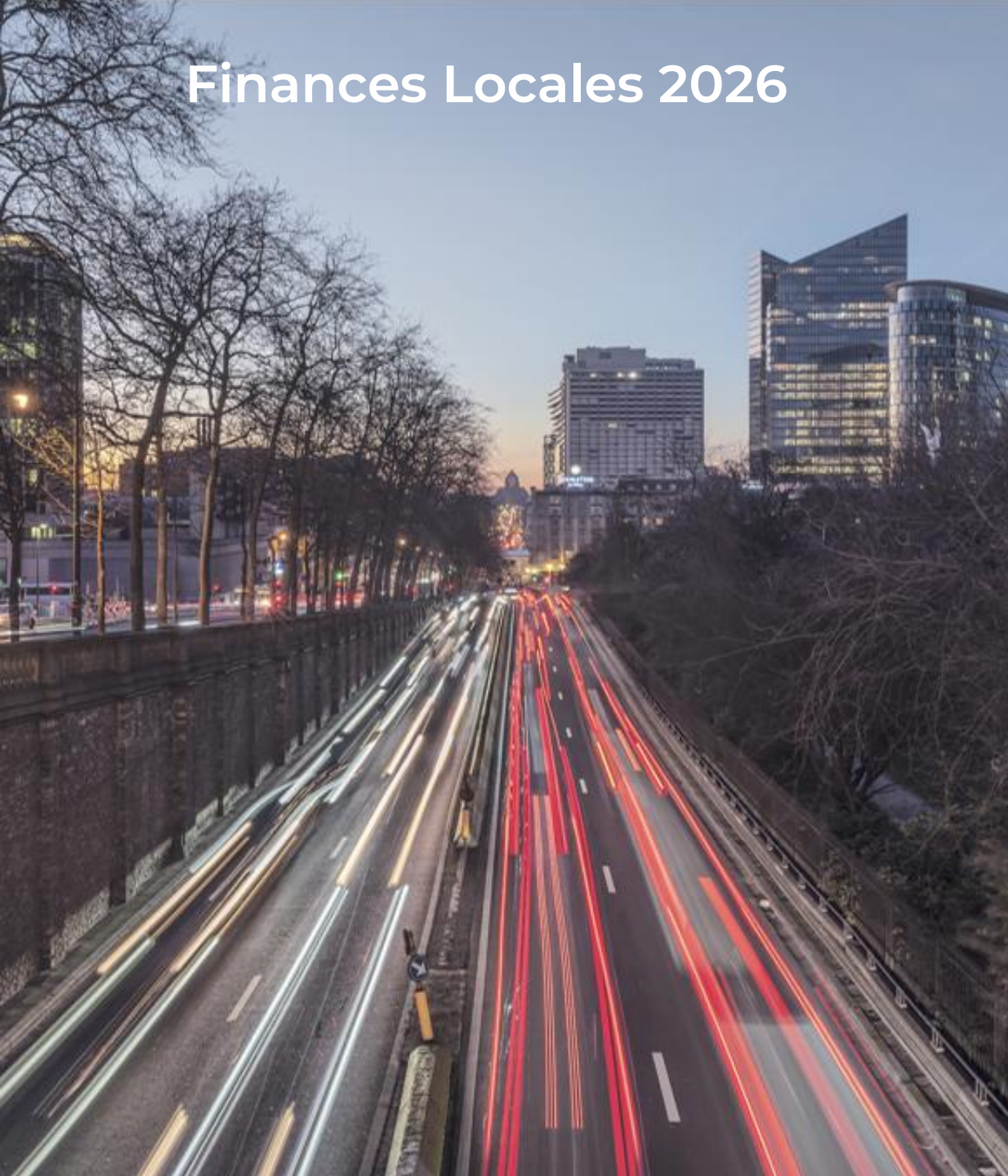
- **Processus de fusion des ZP** : obligatoire à BXL et sur une base volontaire ailleurs (mais avec incitant financier du fédéral)
- **Nouvelle norme de financement** (fédéral) – révision de la norme « KUL » prévue pour cette année
- **Accord sectoriel** pour la fonction de police

Depuis 2022, les **charges de la dette** (→ service ordinaire !) progressent à nouveau après une longue période de baisse continue

10 %

Pendant de nombreuses années, les communes ont bénéficié d'une marge budgétaire suite à l'impact favorable de la baisse des taux d'intérêt sur les charges de la dette

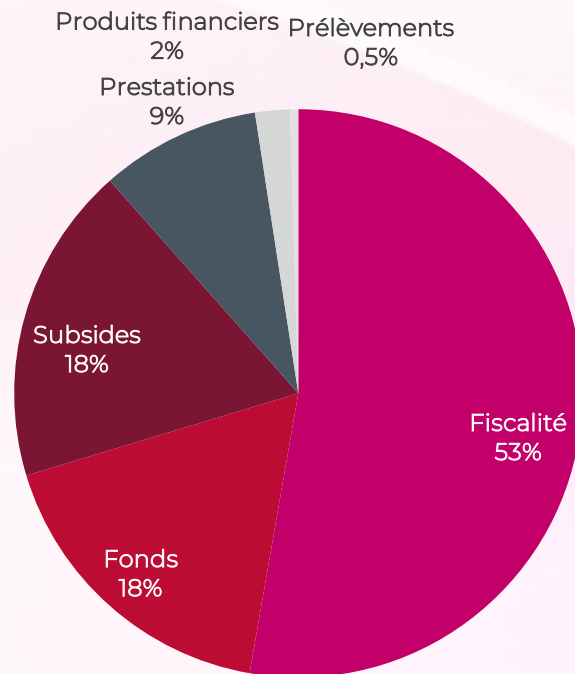
La remontée des taux d'intérêt depuis 2022 (conjuguée à la croissance de la dette – cf. infra) entraîne une progression régulière des **charges de la dette** (intérêts et amortissements) qui complique la recherche de l'équilibre du service ordinaire à l'exercice propre



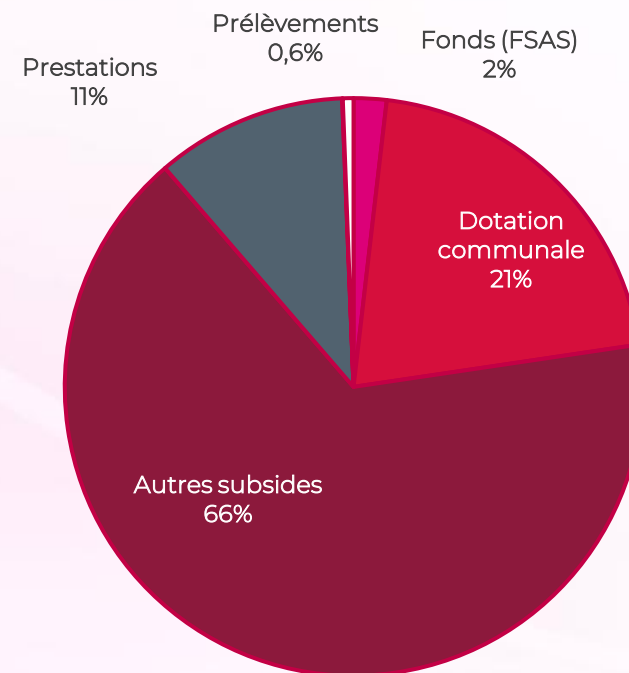
Évolution & enjeux des recettes ordinaires

Structure de financement très différente entre la commune et son CPAS

Communes



CPAS



La progression des recettes provient principalement de la **fiscalité et des prestations**

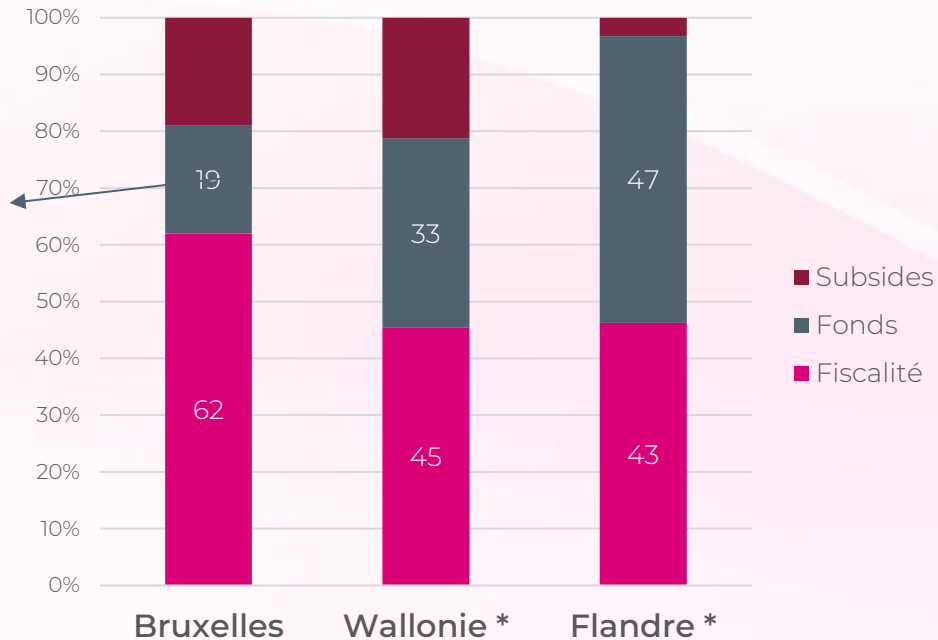
	en mio EUR	Variation en millions EUR	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Fiscalité	1.759	123	7,5%
Fonds	587	7	1,2%
Subsides	605	8	1,3%
Prestations	303	17	6,0%
Produits financiers	66	- 5	-6,5%
Recettes ord. (avant Prov)	3.319	150	+4,7%
Reprise de provisions	16	- 69	-79,0%
Total recettes ordinaires	3.335	80	2,4%

Les recettes ordinaires (hors provisions) progressent de 150 mio EUR, soit 4,7%.

- 82% de cette évolution provient de la **fiscalité** (+123 mio EUR)
- 11% provient des recettes de **prestations** (+17 millions EUR)
- L'apport de **subsides** à la progression des recettes est **très limité** (9%)

= Structure de financement des communes bruxelloises diffère fortement de celle des autres grandes villes du pays

Comparaison régionale des recettes de transfert



Financement du fonds des communes (Régions)

	Bruxelles	Wallonie*	Flandre*
En % Rec. Ord.	13,2%	31,4%	41%
En EUR / Hab.	345	593	1068

* Villes de plus de 50.000 hab.

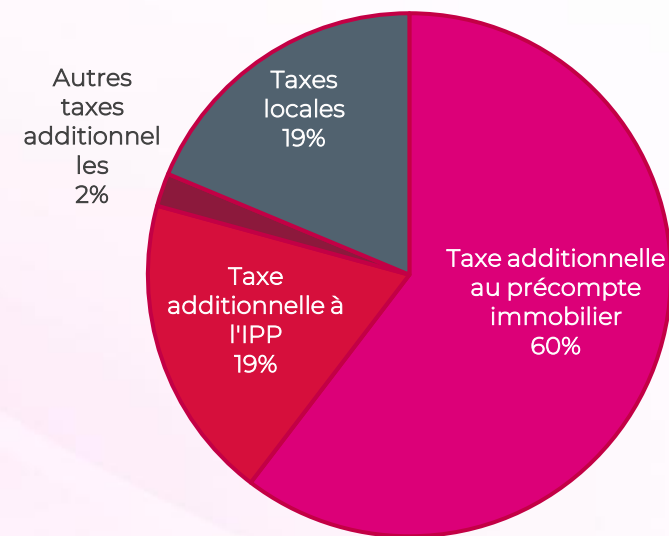
YC dotation spéciale (LSF)
pour la Ville de BXL

La progression de la **fiscalité communale** provient principalement du **précompte immobilier** (+10,4 %) et des **taxes locales** (+4,5%)

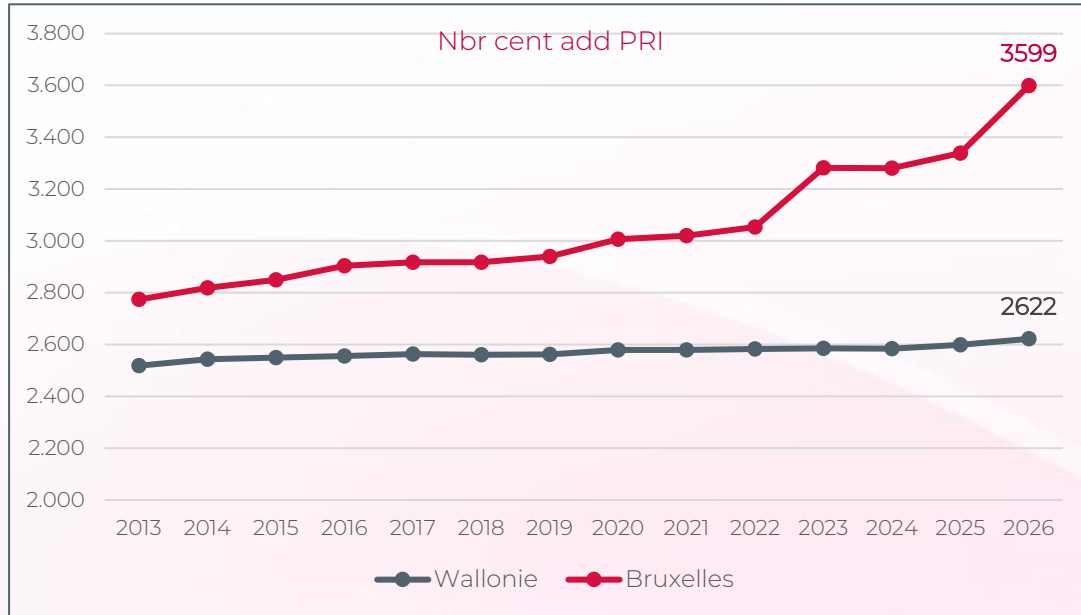
% Fiscalité / Recettes
communales

53 %

	en mio EUR	en EUR /hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Taxe additionnelle au précompte immobilier	1.062	864,4	10,4%
Taxe additionnelle à l'IPP	332	270,6	2,4%
Autres taxes additionnelles	36	29,4	1,7%
Taxes locales	329	267,5	4,5%
Total recettes fiscales	1.759	1431,9	7,5%



= Forte progression des taux de la taxe immobilière



Taux IPP

Le taux d'imposition communal moyen de la **taxe additionnelle à l'IPP** s'établit à 6,4% en 2026 (contre 6,3% en 2025), soit taux < aux autres Régions

3 communes ont augmenté leur taux en 2026 mais 4 l'ont diminué (en contrepartie de la hausse du taux Pri → « Tax shift local »)

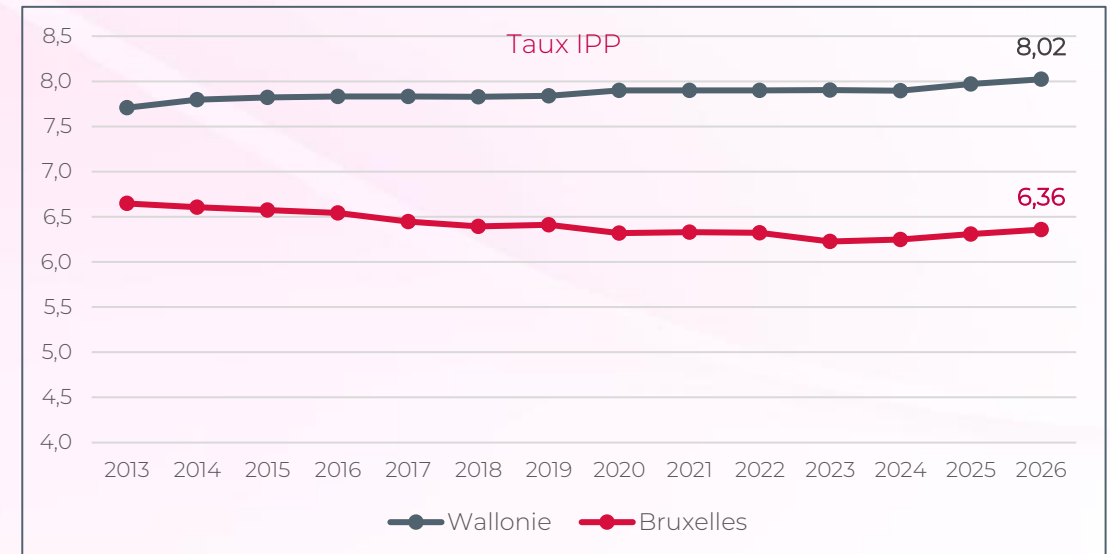
Les recettes IPP seront également impactées par la réforme fiscale fédérale

Cent. Add. Pri

Les additionnels au **précompte immobilier** s'élèvent actuellement en moyenne à 3.599 centimes (contre 3.339 centimes en 2025), soit des taux > aux autres Régions.

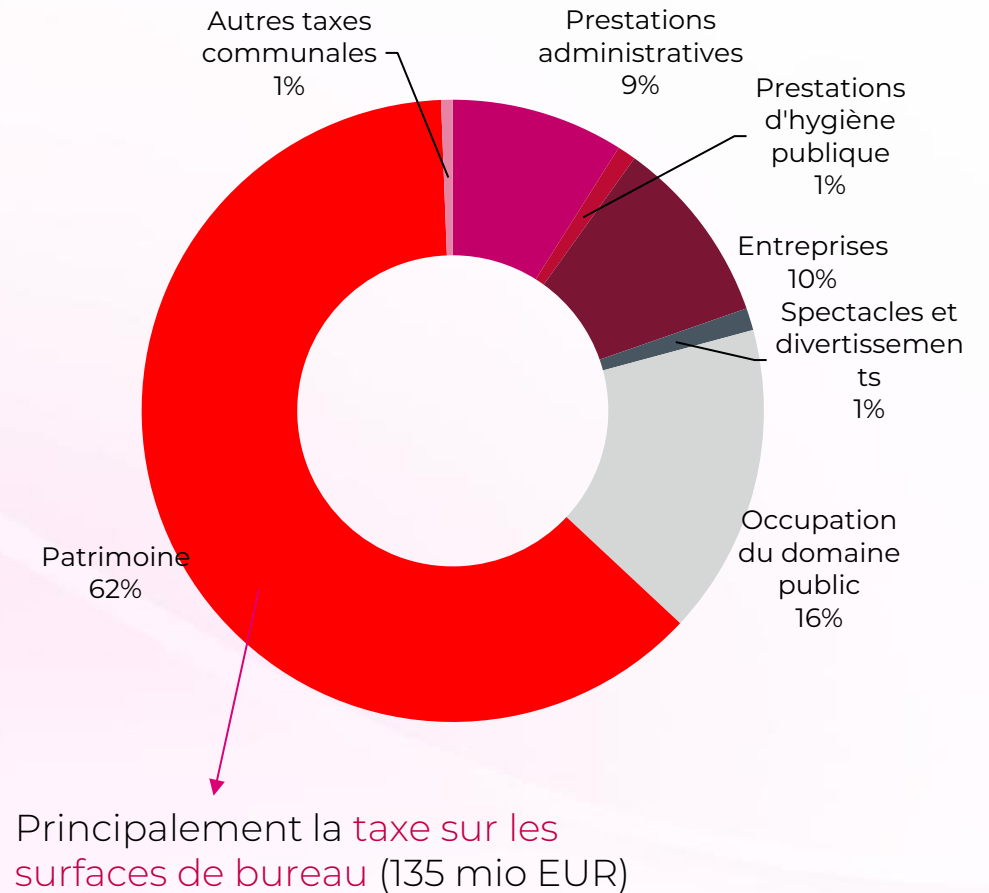
9 communes ont décidé d'augmenter leur nombre de centimes add. en 2026

La progression des taux d'imposition (+ indexation RC) entraîne des difficultés croissantes de paiement pour de nombreux ménages (→ % croissant de demande de plans de paiement)



Les taxes locales augmentent de manière modérée en 2026 (+4,5%)

	en mio EUR	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Prestations administratives	29,4	11,3%
Prestations d'hygiène publique	3,2	12,9%
Entreprises	32,0	0,1%
Spectacles et divertissements	3,8	15,0%
Occupation du domaine public	53,1	3,3%
Patrimoine	205,2	3,9%
Autres taxes communales	2,0	55,1%
Total taxes locales	328,7	4,5%



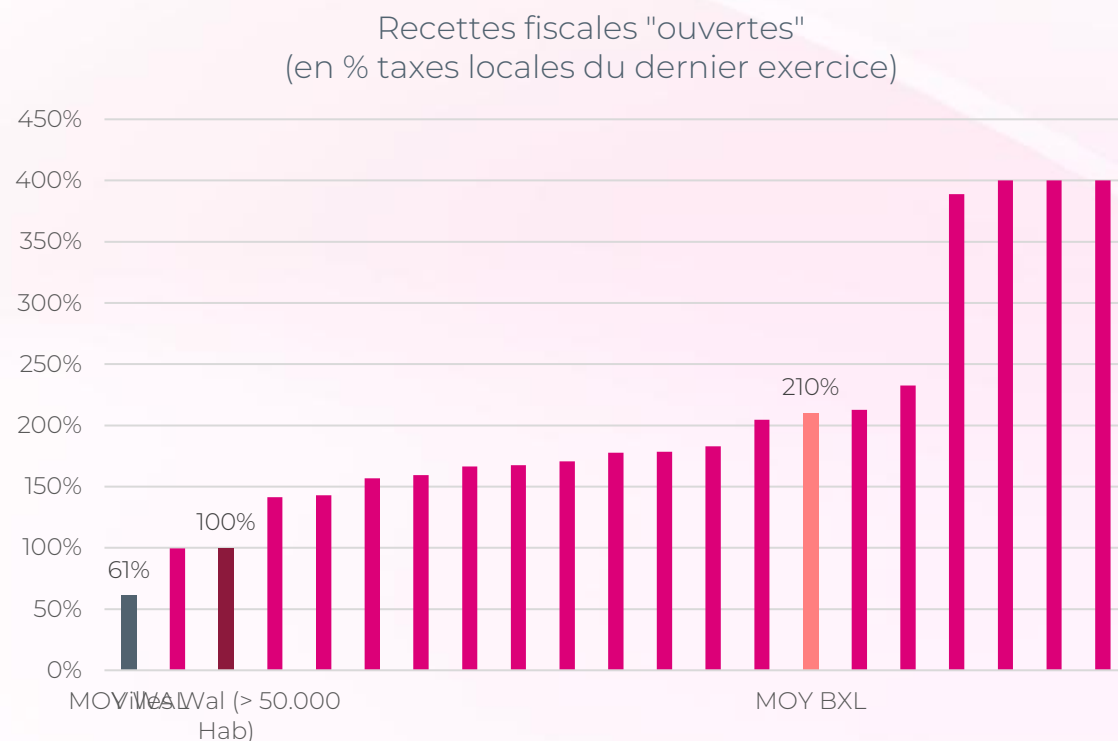
NB : Pas d'apport de la taxe sur les déchets comme dans les autres communes du pays (→ 50% des taxes locales)



De nombreuses communes bruxelloises sont également confrontées à des difficultés de perception des taxes locales

Créances fiscales (taxes locales) à percevoir (Bilan)
Produit des Taxes locales

Scan
financier



Une proportion élevée peut indiquer un problème de perception effective des taxes :

- difficultés de paiement des contribuables
- problèmes de contentieux
- envoi des enrôlements en fin d'exercice
- nettoyage d'arriéré fiscal non réalisé
-

Impact sur les ratios de liquidité !
Boni ex. antérieurs surestimés !

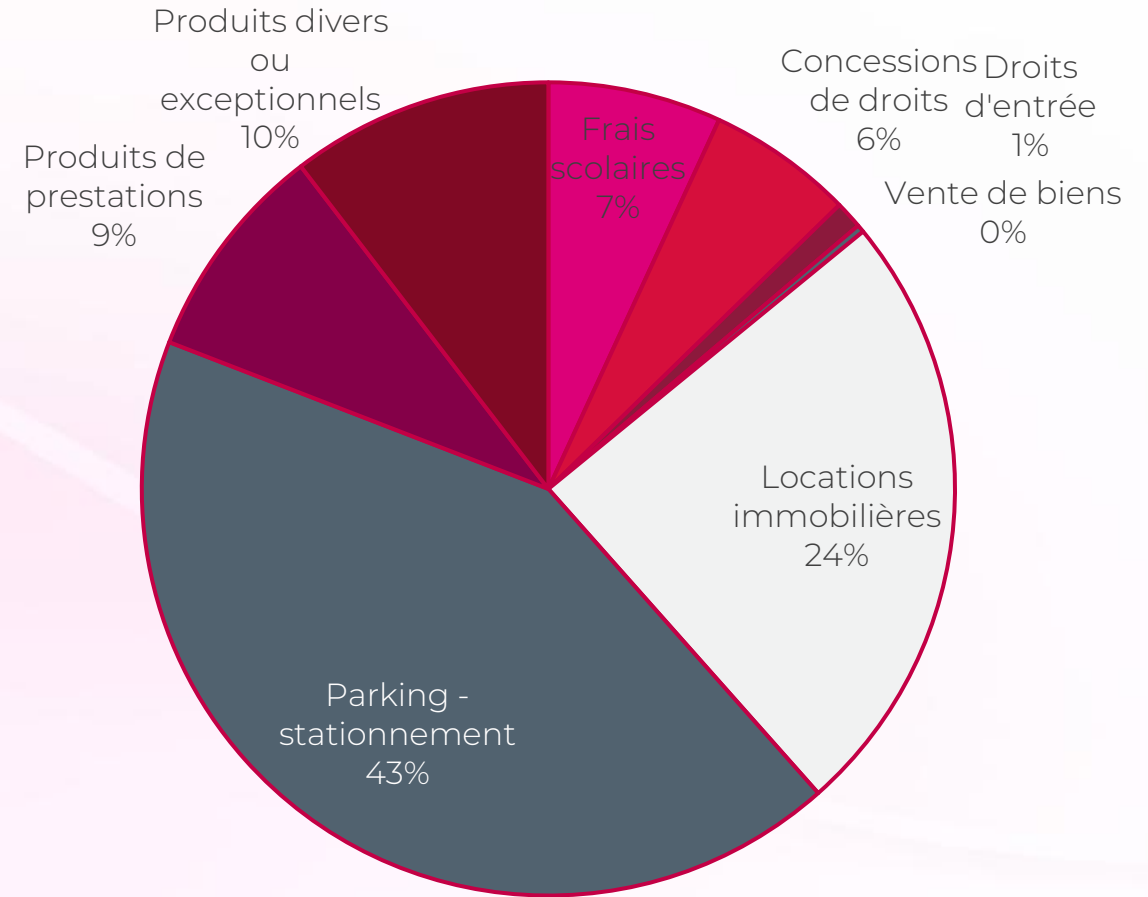
% Prestations / Recettes
ordinaires communales

9 %

	en mio EUR	en EUR /hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Prestations	303	247	6,0%

Les principales progressions concernent :

- Interventions dans les frais scolaires (+10,5%)
- Parking – stationnement (+12,9%)



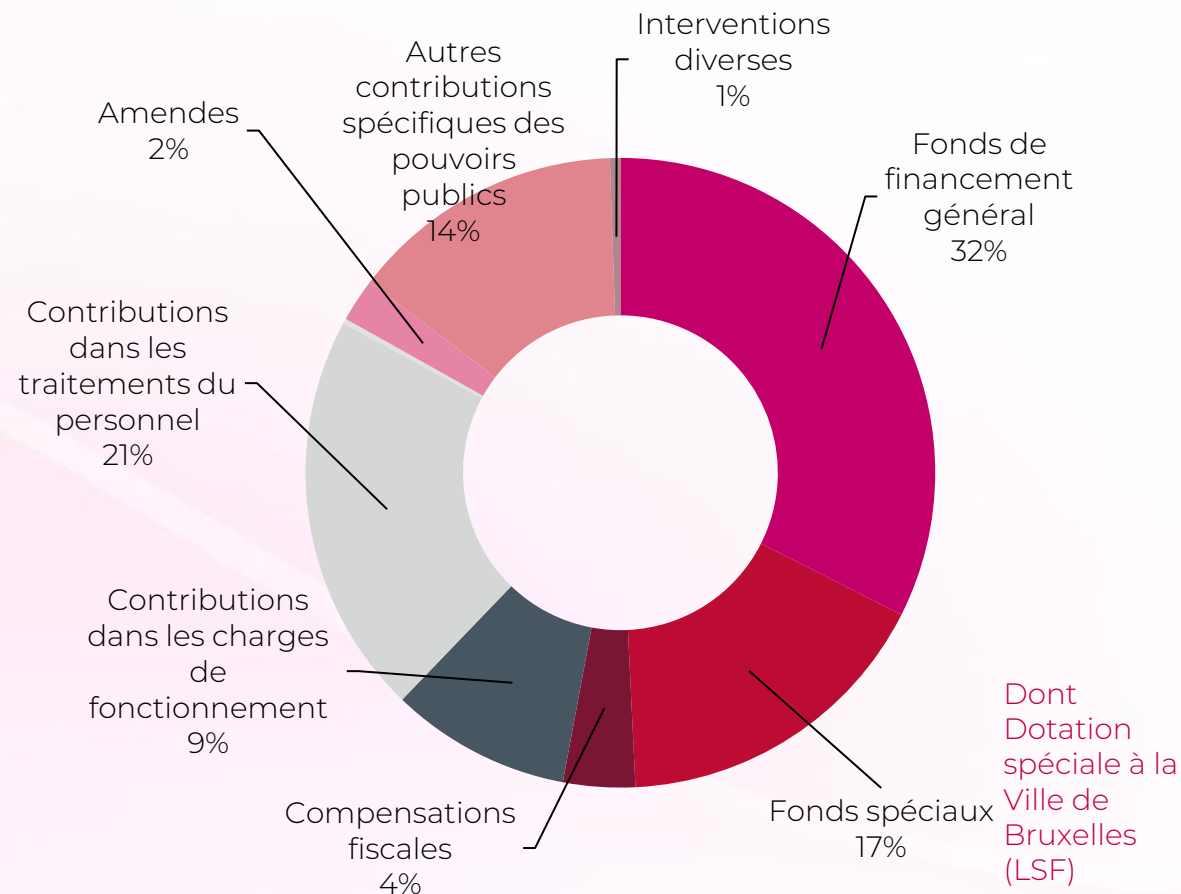
Les contraintes budgétaires de la Région freinent la progression des recettes de fonds et de subsides (+1,2% < inflation)

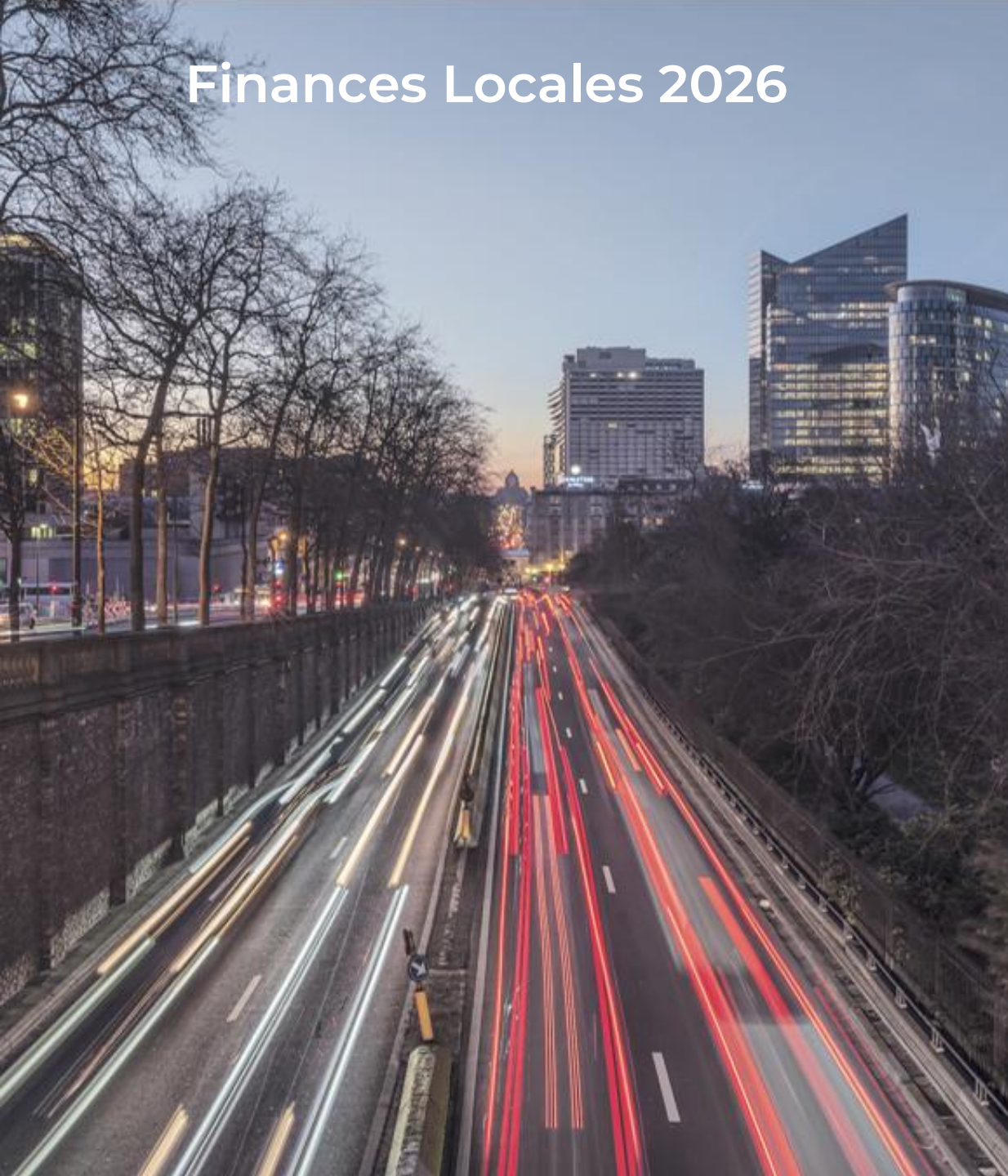
% Fonds et subsides /
Recettes ordinaires
communales

36 %

	en mio EUR	en EUR /hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Fonds (général et spéciaux)	586	477	1,2%
Subsides	605	493	1,3%
Total	1.191	970	1,2%

De nombreuses recettes ne bénéficient pas de mécanisme d'indexation automatique





Équilibre budgétaire ?

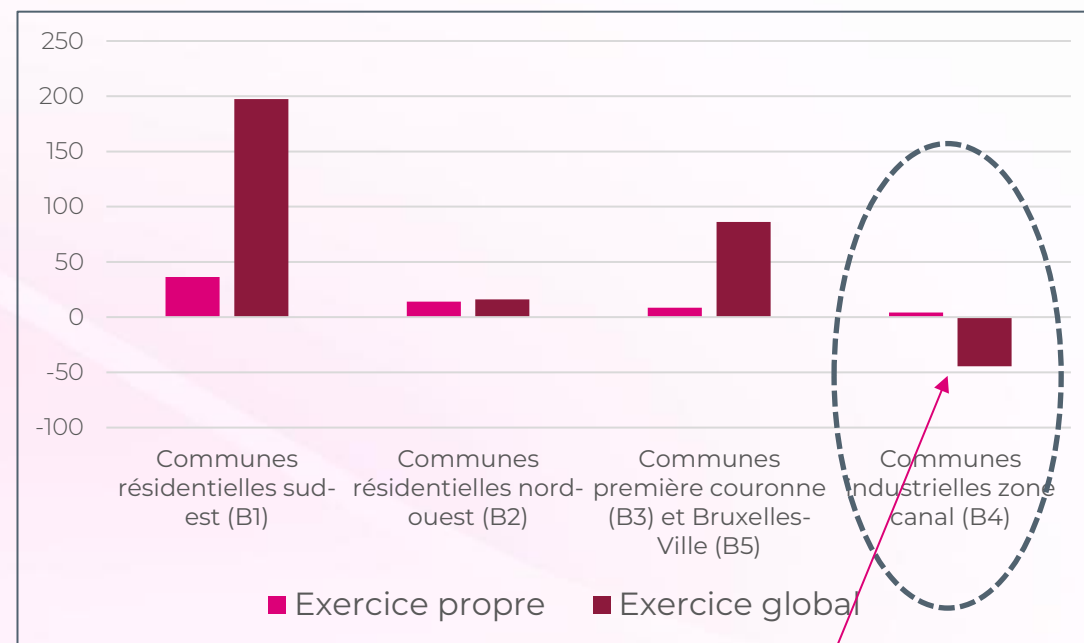
Soldes ordinaires des communes bruxelloises

Quasi équilibre à l'exercice propre (2 communes en déficit)

	en mio EUR	En % recettes ord.
Exercice propre (avant prélèvements fonct.)	1,4	0,0%
Prélèvements fonctionnels	3,5	0,1%
Exercice propre	4,9	0,1%
Exercices antérieurs	52,8	1,6%
Prélèvements	-2,1	-0,1%
Exercice global	55,5	1,7%

Mise en réserves ou
financement extraordinaire

Solde ordinaire par type de communes – Budgets 2026
(en EUR par hab.)

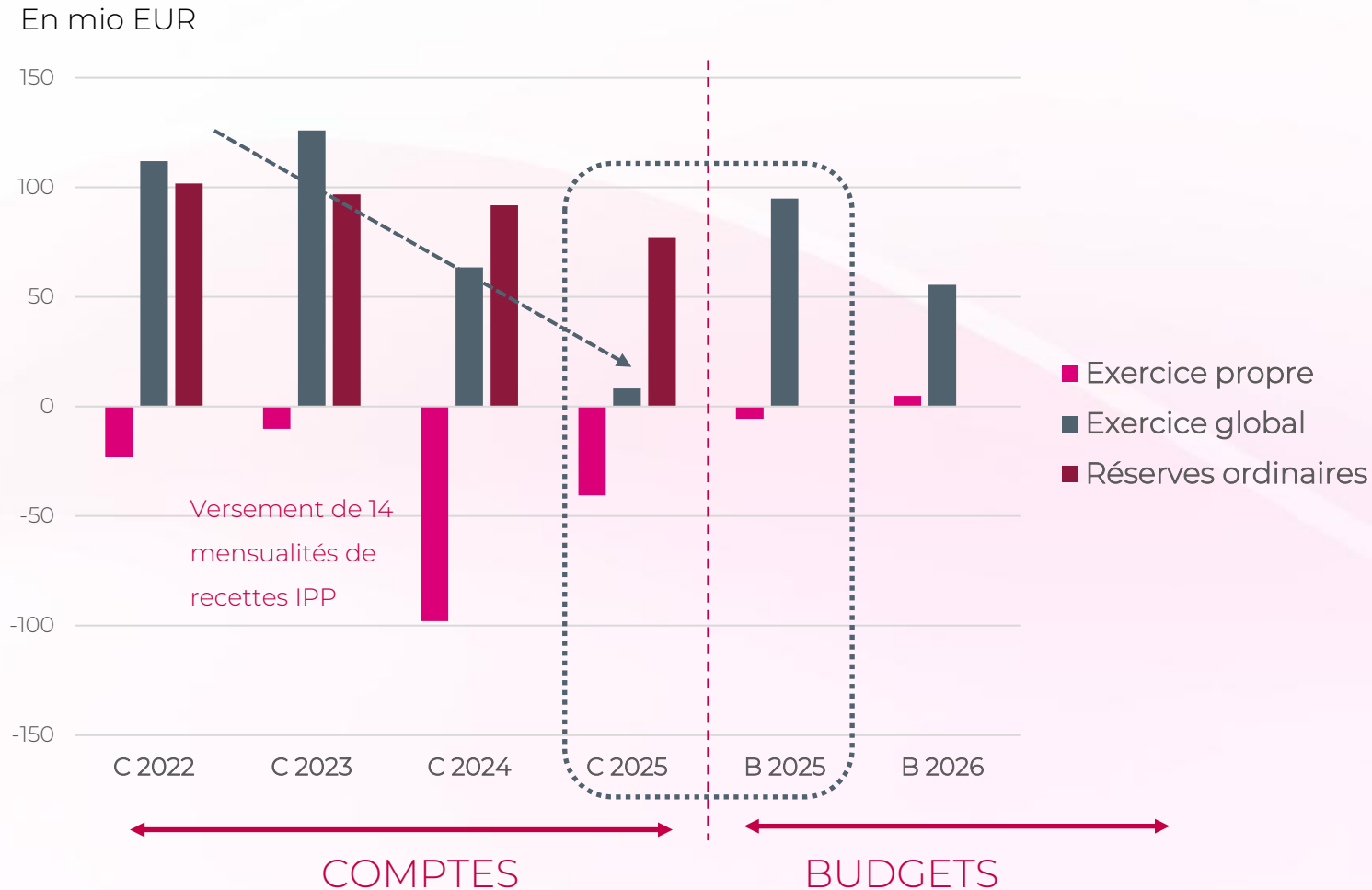


Exercice propre : que 2 communes
déficitaires en 2026, contre 4 en 2025
et 10 en 2024

4 communes déficitaires à
l'exercice global !

Soldes ordinaires des communes bruxelloises

Évolution 2022-2025 (comptes) – 2025-2026 (budgets)



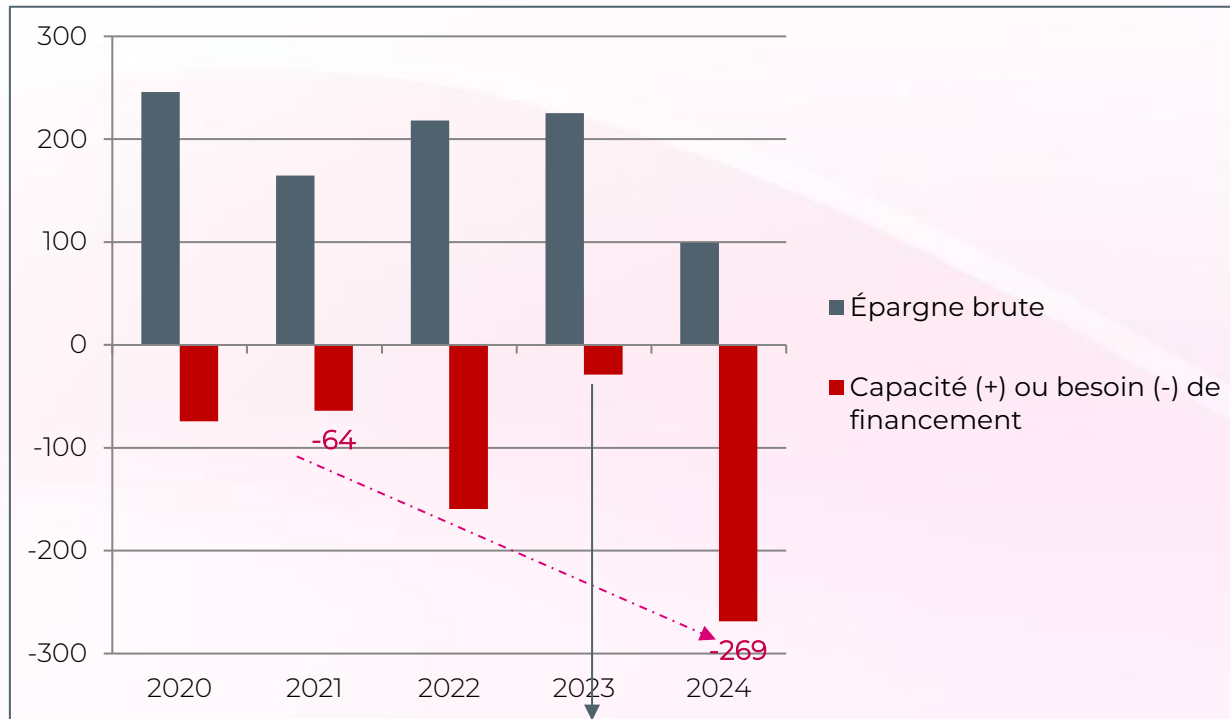
Solde ex propre – déficit important dans les comptes alors que quasi équilibre dans les budgets

Solde ex global – détérioration progressive du boni → les communes utilisent leurs réserves

Soldes SEC des pouvoirs locaux bruxellois

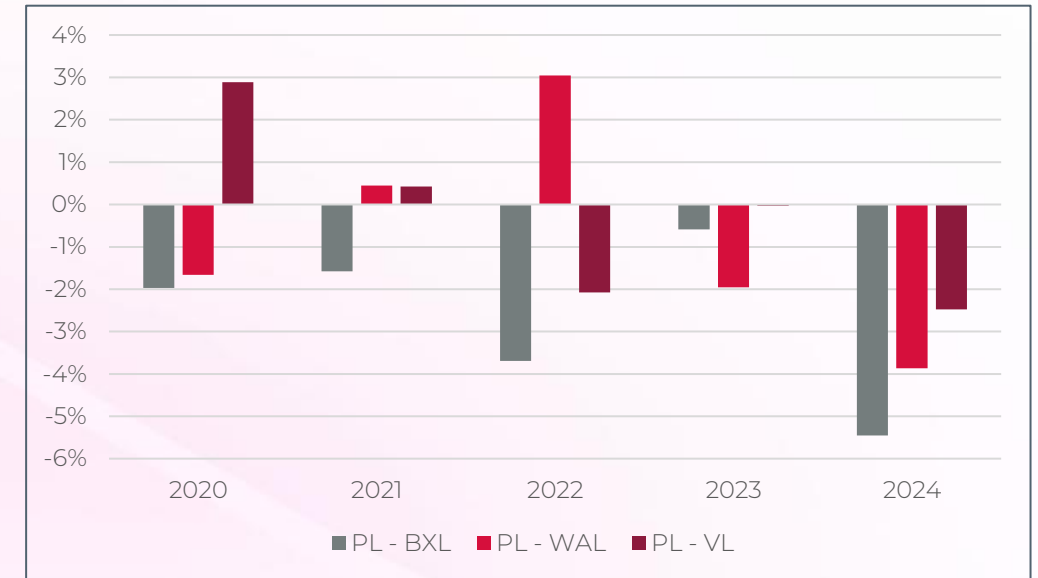
Tendance à la détérioration du solde SEC depuis 2021

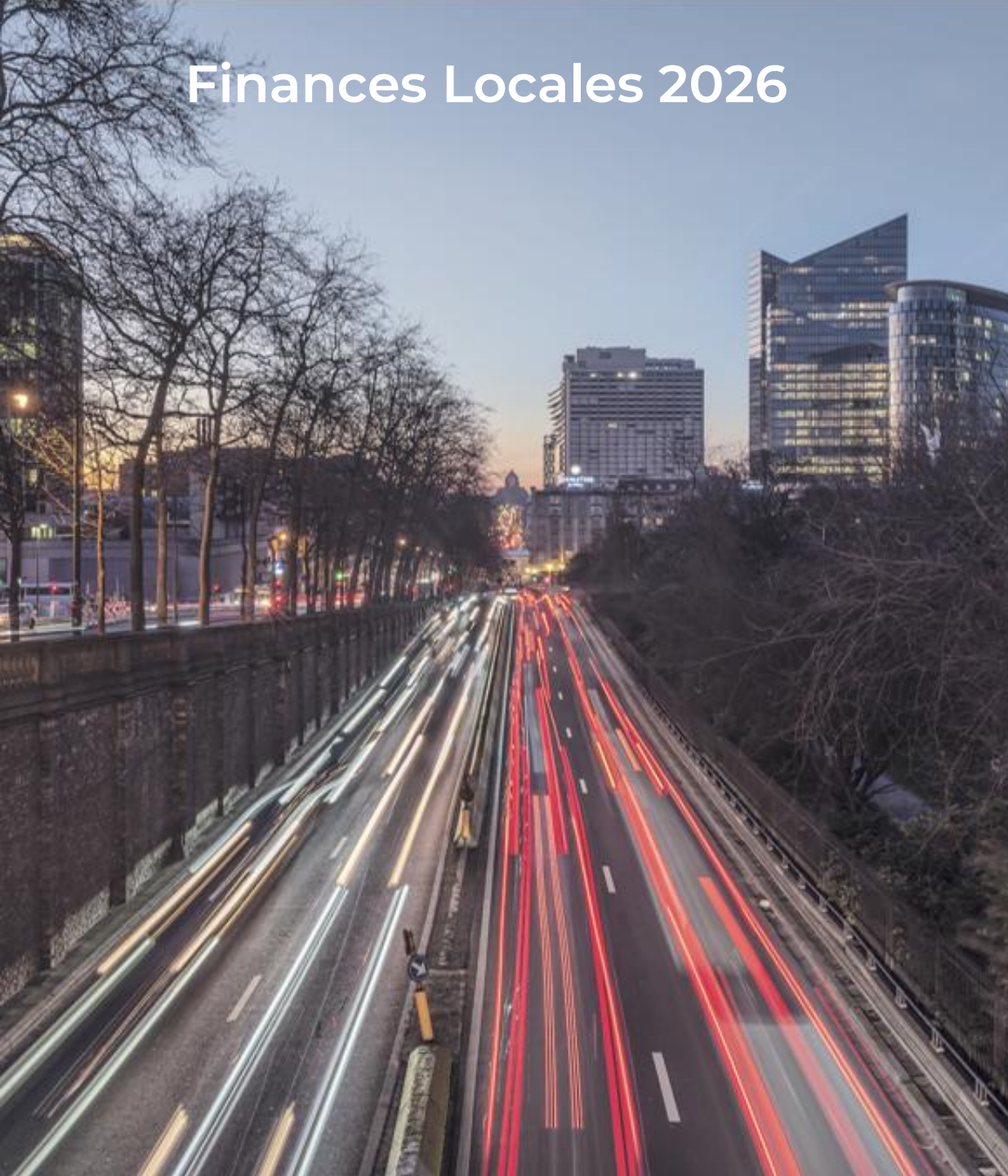
En mio EUR



Versement de
14 mensualités de
recettes IPP

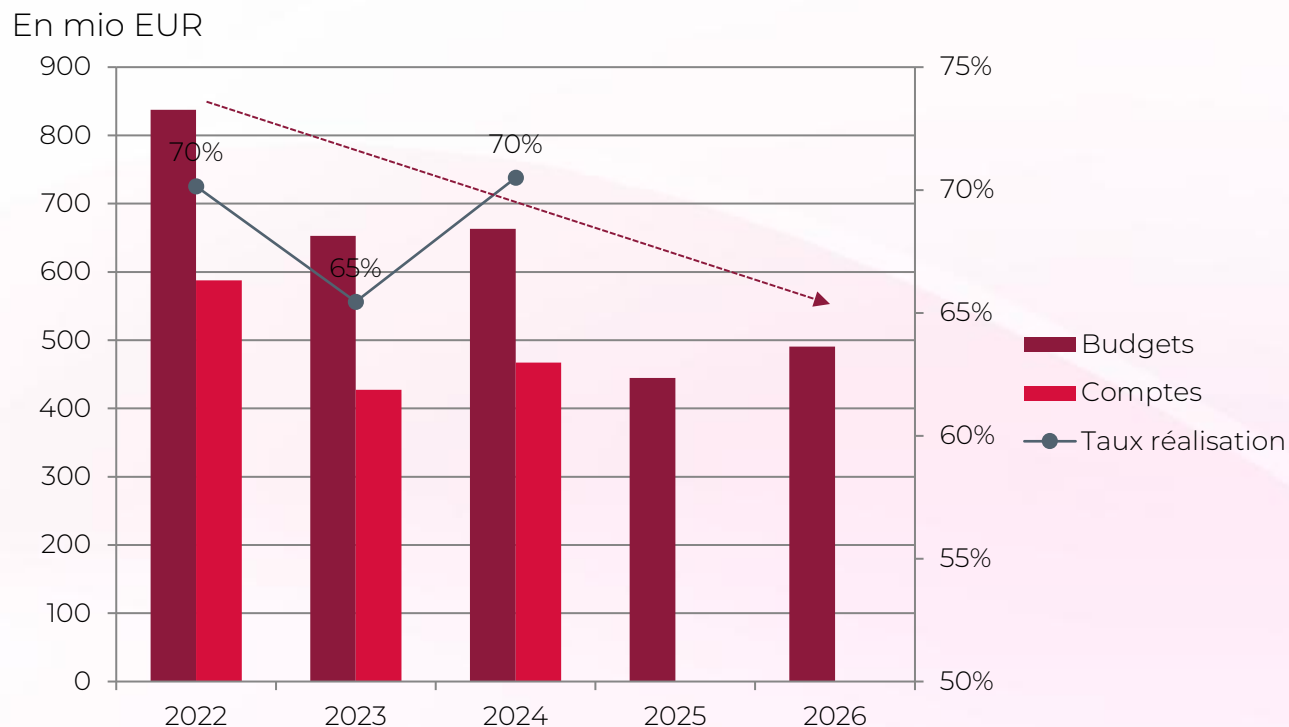
Comparaison régionale (en % recettes)



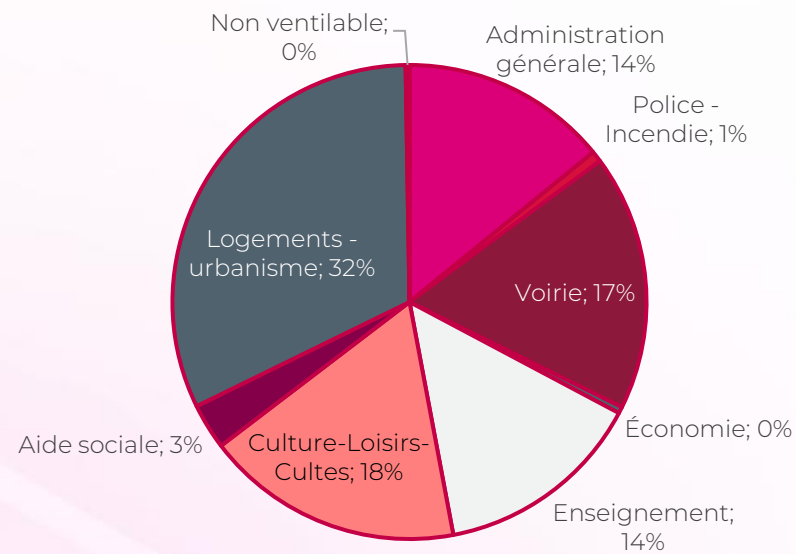


Évolution des investissements et de la dette

Tendance à la réduction des investissements communaux en ce début de mandature communale (2025-2026)



Le taux de réalisation (Budget versus compte) est nettement plus élevé (65 à 70%) que dans les autres Régions (+/-50%)



Les principaux domaines en réduction s'observent dans les **les logements et l'urbanisme, la culture & loisirs, les voiries et l'enseignement**

Baisse des investissements (bien que moins prononcée qu'en Wallonie) : facteurs d'explication ?

- Baisse habituelle en **début de mandature**
- **Extinction** progressive des **plans de relance** (boost sur investissements 2024)
- Progression des **charges de la dette** (intérêts et remboursements)
- Poids croissant des **charges de pensions**
- Pressions à la **baisse sur les recettes** (IPP, fonds, subsides...)
- **Incertitudes** sur les impacts des nombreuses **réformes** en cours (aide sociale, financement des zones de police...)

Espace budgétaire
+ réduit →
prudence, projets
revus à la baisse

Évolution de la dette des pouvoirs locaux bruxellois *

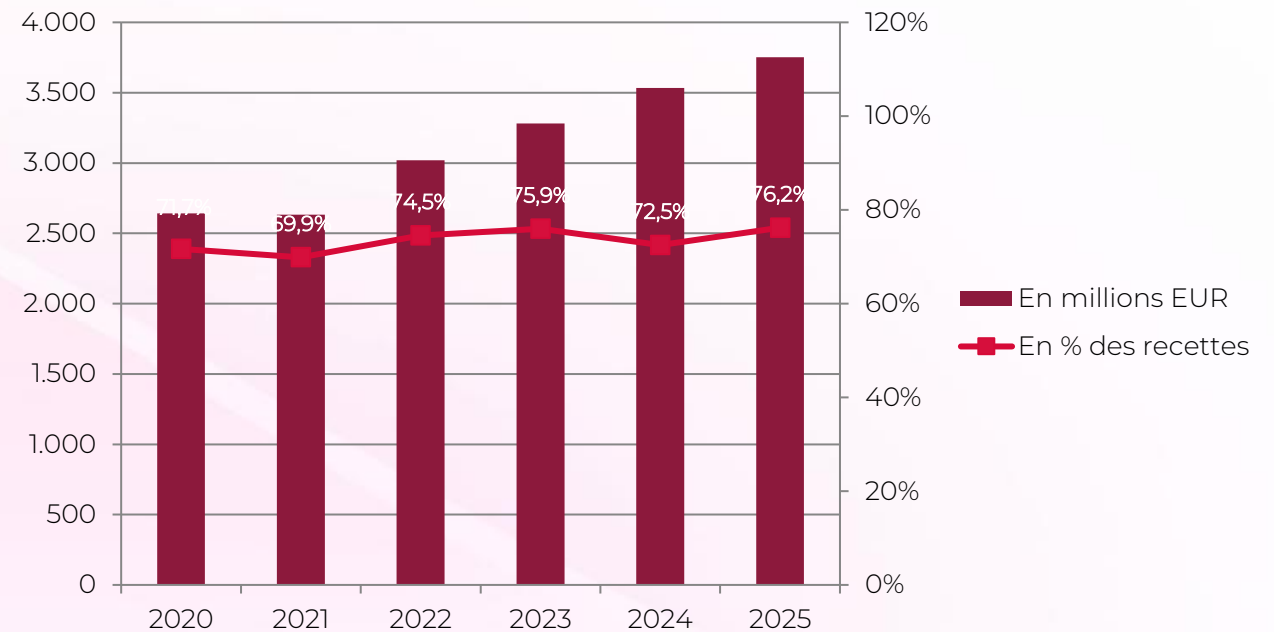
(2020-2025)

La dette de pouvoirs locaux bruxellois a progressé de manière significative en termes nominaux mais est restée assez stable en termes relatifs (p./r. au volume des recettes)

Le taux d'endettement moyen (76,2%) est inférieur à la norme (100%) et très inférieur aux autres grandes villes du pays ainsi que p/r à la Région

La moitié des communes bruxelloises ont été contraintes de contracter une dette d'assainissement (FRBRTC) et sont soumises à un plan de gestion

En mio EUR

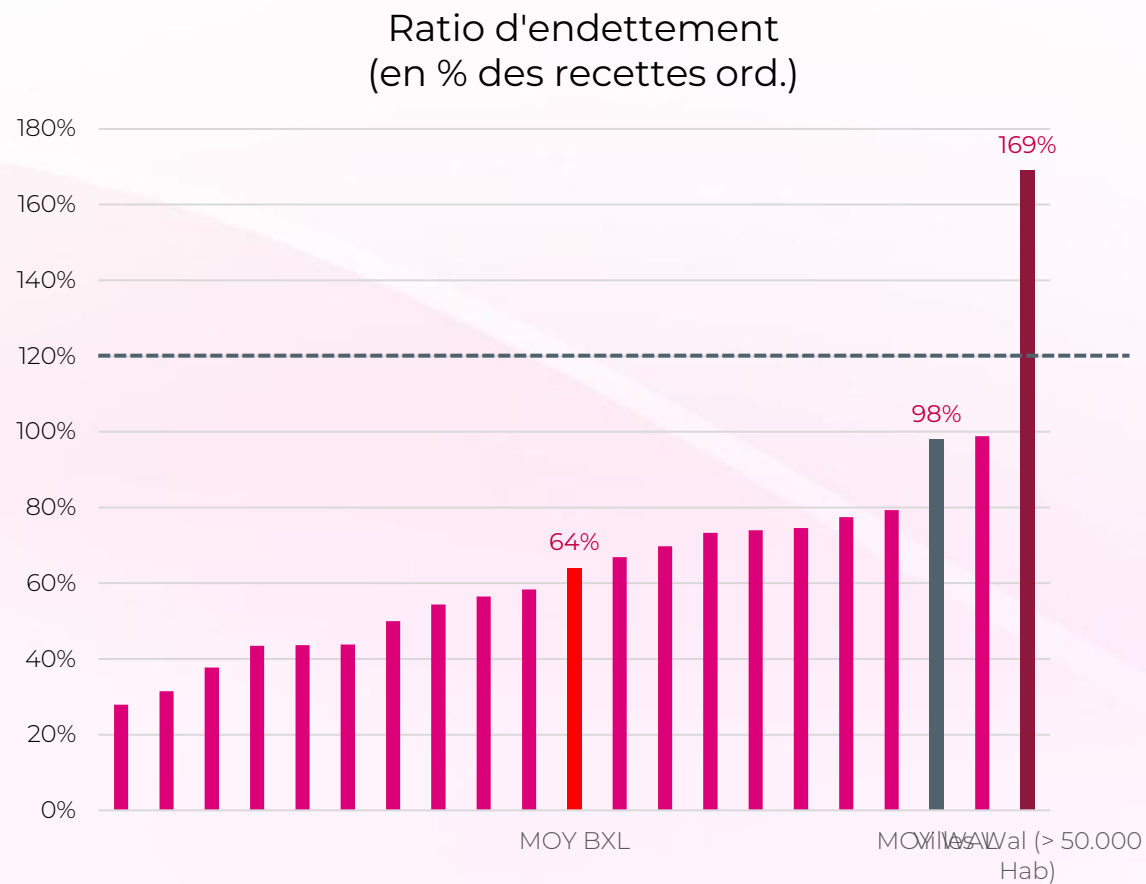


Source : sur la base des données ICN-BNB

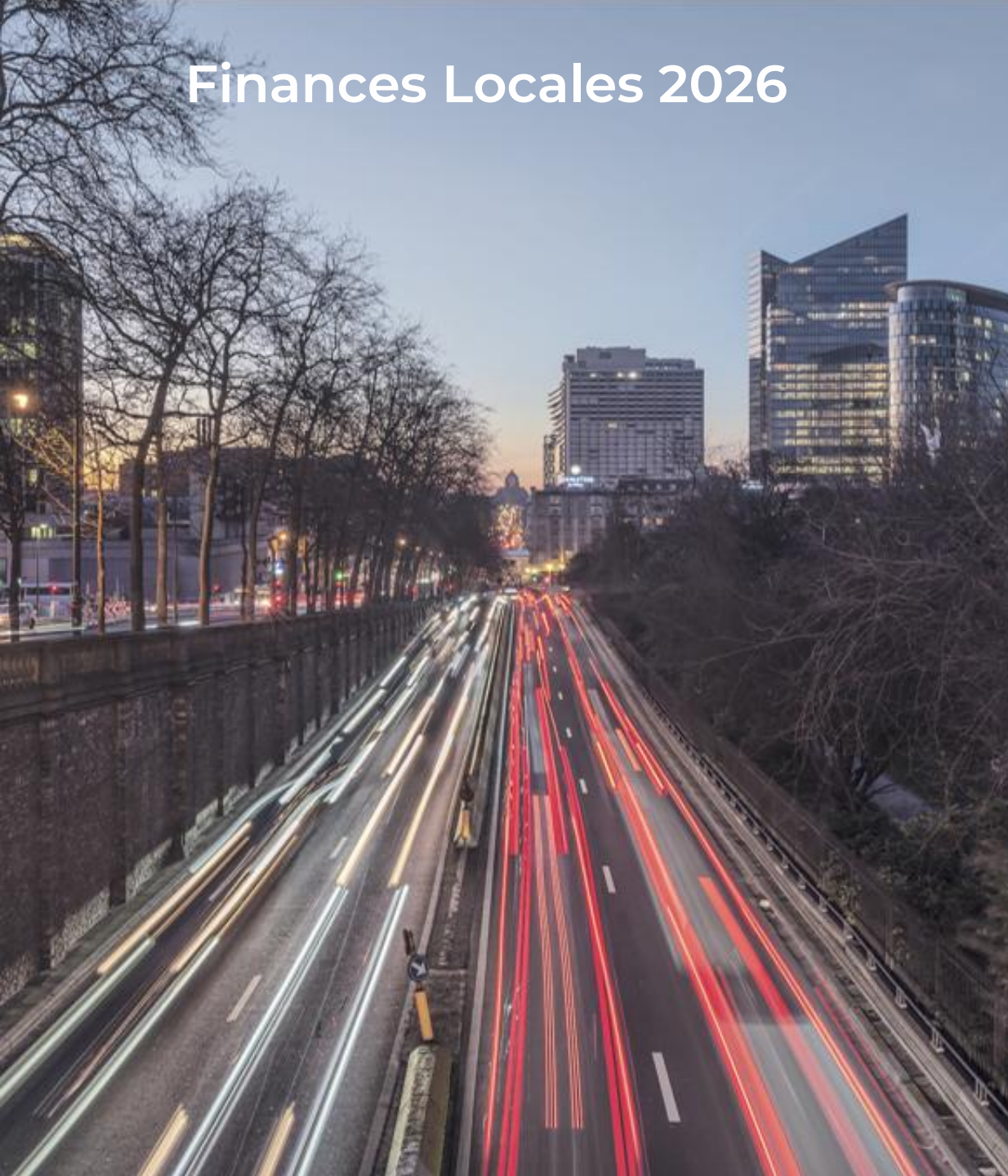
* communes, CPAS, ZP et organismes para-locaux

= Le **taux d'endettement** présente d'importantes disparités selon les communes (de moins de 30 % à 100%)

Scan
financier



Finances Locales 2026



Conclusion



« Budgets 2026 des communes bruxelloises : un équilibre précaire et des marges de manoeuvre limitées dans un contexte d'incertitudes »

Dépenses exploitation :

- Progression des dépenses maîtrisée mais toutes les catégories de dépenses sont sous pression d'évolutions exogènes (inflation, réforme chômage, taux d'intérêts, coûts énergétiques, charges de pension,...)

Recettes exploitation :

- La croissance des recettes repose principalement sur les ménages et les entreprises (fiscalité, prestations, amendes,...)
- Apport limité du financement régional dans le contexte budgétaire de la Région

Soldes budgétaires :

- Une situation de quasi équilibre (exercice propre) pour de nombreuses communes mais des réserves en déclin
- Les résultats des Comptes (réalisés) souvent plus défavorables que les prévisions budgétaires

Investissements :

- Tendance à la réduction ces deux dernières années → variable d'ajustement dans un contexte budgétaire tendu et incertain

Enjeux financiers :

- Contexte macroéconomique perturbé et incertain
- Charges de pensions vont continuer à peser sur une longue période
- Nombreuses incertitudes sur impact financier de la réforme des allocations de chômage et mise en œuvre de la fusion des zones de police



Merci pour votre attention